

SOCIÉTÉ

L'Afrique du Sud et ses vieux démons

Notre collaborateur Michel Guénard revient d'un séjour en Afrique du Sud, où il a notamment rencontré le chef de l'Inkatha. Principal leader noir après Mandela, le prince Mangosuthu Buthezi prône en Afrique du Sud l'application du modèle fédéraliste.

Page B-1



La Cour permet de publier les secrets de l'affaire Wilhelmy

Michel Venne

de notre bureau de Québec

PARCE QU'IL voulait à tout prix revenir à Québec avec des offres constitutionnelles du Canada et éviter un référendum sur la souveraineté, Robert Bourassa a défendu sans vigueur à Ottawa les demandes traditionnelles du Québec.

En outre, il a ignoré des centaines d'avis rédigés par des hauts fonctionnaires du gouvernement durant l'année et qui « démontraient par a + b » pourquoi il aurait dû rejeter ce qui est devenu l'entente de Charlottetown.

Voilà deux des nombreuses constatations faites par deux des principaux conseillers constitutionnels du gouvernement, Mme Diane Wilhelmy et M. André Tremblay, dans une conversation privée dont la transcription est parvenue aux médias au début du mois de septembre, et dont la publication avait été bloquée par une

injonction qui fut levée hier. (Lire les principaux extraits publiés en page 4)

« Il n'en voulait pas de référendum sur la souveraineté. On s'est écrié, c'est tout », affirme notamment M. Tremblay, qui a participé directement en tant que conseiller senior du premier ministre aux négociations.

La publication de cette transcription avait été interdite par la Cour le 14, lorsque la sous-ministre aux Affaires canadiennes, Mme Diane Wilhelmy, a demandé une injonction en Cour supérieure. Elle invoquait le respect de sa vie privée ainsi que des dommages éventuels aux relations entre le Québec et le reste du pays.

La Cour a levé partiellement l'injonction, hier soir, suite à une entente entre Mme Wilhelmy et les représentants des médias. La bande enregistrée ne pourra pas toutefois être diffusée sur les ondes de la radio et de la télé.

Le premier ministre Robert Bourassa a réagi à la décision.

Voir page A-4 : Wilhelmy

Bob Rae, le premier chef provincial à venir vendre le OUI au Québec

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE PREMIER ministre de l'Ontario Bob Rae s'emmène au Québec aujourd'hui pour vendre un projet constitutionnel auquel il doit encore rallier les leaders de sa propre minorité francophone.

Premier des chefs de gouvernements provinciaux à s'aventurer en sol québécois pour plaider la cause de l'accord de Charlottetown, M. Rae

est également le seul premier ministre à ne pas avoir encore obtenu l'appui des porte-parole officiels de la minorité francophone de sa province.

M. Rae est aujourd'hui hanté par une de ses vieilles promesses. À plusieurs reprises au cours de sa carrière politique, il a appuyé, et parfois même plaidé passionnément la cause du bilinguisme officiel pour l'Ontario.

À l'automne de 1989, M. Rae insistait sur le fait que le Québec

Voir page A-4 : Rae

POINTS DE VUE RÉFÉRENDAIRES

DEUX JEUNES analystes politiques, Stéphane Dion et Christian Dufour, présenteront à nos lecteurs leurs points de vue sur l'entente de Charlottetown dans une face à face amical, une fois la semaine, à compter de demain. Le premier, professeur de science politique à l'Université de Montréal, est favorable à l'entente et entend voter OUI. Le second qui est associé à l'Institut

de recherches en politiques publiques et auteur d'un récent ouvrage intitulé La rupture tranquille, votera Non. Ni l'un ni l'autre n'ont de parti pris partisans. Leur seul objectif est de contribuer à mieux faire comprendre les enjeux de l'entente soumise au vote référendaire du 26 octobre. Ils ouvrent le débat demain en se penchant sur la question de la société distincte.

Bond de 2 % des taux d'intérêt

En contrepartie, le dollar reprend du tonus à 80,24 cents US

Serge Truffaut

LES BANQUES canadiennes et le Mouvement Desjardins ont commandé hier une majoration extrêmement prononcée, voire historique, de 2 % de leur taux préférentiel le fixant ainsi à 8,25 % avant d'imprimer cette augmentation, avec certaines variations, à toute la gamme de prêts hypothécaires en fin d'après-midi.

Le système de défense développé par la Banque du Canada ces jours-ci aura donc eu l'effet escompté, soit une stabilisation de la volatilité entourant la devise canadienne qui, après la hausse du taux préférentiel, a repris du poil de la bête pour clôturer hier à 80,24 cents américains. Bref, le dollar a vu sa valeur progresser de 0,27 cents US en l'espace d'une séance.

Aujourd'hui à midi, la Banque du Canada va en toute logique répondre au signal qu'elle a envoyé mardi pour contrer la dure attaque ordonnée contre le dollar en hissant son taux d'escompte à 7,75 % environ contre 5,69 % au moment d'aller sous presse, soit un écart de 50 points de base avec le taux préférentiel. Si tel est le cas, il s'agira de la plus importante majoration depuis la création de cette institution en 1935.

Chef économiste du Mouvement Desjardins, M. Gilles Soucy a confié dans un premier temps avoir été surpris par l'amplitude de la réaction des banques. « Je ne m'attendais pas à une augmentation de 200 points de base en un coup. Compte tenu de la volatilité du marché, on pensait que les banques auraient choisi une voie plus pondérée en demandant une hausse de 1 %. Il n'en demeure pas moins

que cette hausse était inévitable. »

C'est la CIBC qui, la première, a parti le bal en communiquant sa nouvelle grille de taux dans la matinée d'hier. Geste que le Banque de Montréal, la Banque TD et la Banque Scotia ont imité avant que la Banque Royale, en tout début d'après-midi, réponde à cet appel visant à étrangler le crédit à court terme. La Caisse centrale et la Banque Nationale ont emboîté le pas plus tard dans l'après-midi.

Pour l'économiste du Mouvement Desjardins, il est probable que la musique financière orchestrée depuis trois semaines par M. John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, soit la traduction d'un coup de barre dans la politique monétaire du pays afin d'indiquer clairement aux marchés que

Voir page A-4 : Taux

CONTRE LA « COMPLICITÉ » DE WASHINGTON



PHOTO JACQUES NADEAU

Un an, jour pour jour, après le coup d'État militaire qui a renversé le président Aristide, un millier de ses partisans montréalais ont manifesté hier dans les rues de Montréal pour dénoncer la répression qui sévit en Haïti. Les manifestants se sont rendus devant le consulat américain où ils ont dénoncé la complicité de Washington.

Lueur d'espoir en Bosnie

Les trois parties acceptent d'ouvrir les négociations sur la démilitarisation

d'après AFP et Reuter

GENÈVE — La conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie a ouvert hier une phase nouvelle en obtenant l'ouverture de négociations sur la démilitarisation de Sarajevo et sur la cessation des hostilités en Bosnie-Herzégovine, avec simultanément le déclenchement d'un processus de normalisation accélérée entre la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la Croatie.

Tout à l'heure, les trois parties au conflit bosniaque, le président de Bosnie-Herzégovine, le musulman Alija Izetbegovic, le leader des Croates bosniaques Mate Boban et le leader des Serbes bosniaques Radovan Karadzic ont donné leur accord pour entamer « immédiatement » des discussions auxquelles participeront leurs responsables militaires et les autorités locales sous les auspices de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) et de la conférence de Genève.

Les deux coprésidents, Cyrus Vance pour l'ONU et David Owen pour la Communauté européenne, ont réuni toute la journée à Genève le président de la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) Dobrica Cosic et le président de la Croatie Franjo Tudjman afin de leur arracher en début de soirée une déclaration commune dans laquelle ils s'engagent à accélérer le processus de normalisation entre leurs deux pays.

Cette normalisation comporte trois volets : humain (le retour des réfugiés), militaire (la démilitarisation de la péninsule de Prevlaka) et économique (le rétablissement des voies de communication en particulier entre Belgrade et Zagreb).

Voir page A-4 : Bosnie

Plus de protéines pour réussir en math ?

Une première étude scientifique associe malnutrition et échec scolaire

Pierre Cayouette

IL EXISTE un lien incontestable entre la piètre qualité de la nutrition des enfants des quartiers défavorisés de Montréal et leur faible performance à l'école.

Une étude scientifique vient de prouver hors de tout doute ce que des centaines d'enseignants soupçonnent depuis toujours.

La recherche a démontré qu'une forte proportion des élèves de troisième année primaire qui échouent à leurs examens de mathématiques et de langue souffrent d'apports alimentaires insuffisants, notamment en protéines, en vitamine D, en calcium et en magnésium.

De plus, les chercheurs ont établi que les écoliers qui affichent des difficultés de concentration ou divers autres problèmes de comportement

souffrent des mêmes carences alimentaires.

L'étude a été effectuée à la demande du Conseil scolaire de l'île de Montréal par un professeur de nutrition de l'Université de Montréal, Mme Michèle Houde-Nadeau, et un spécialiste en éducation, le kinanthropologue Bernard Côté.

La recherche a été menée auprès d'un échantillon de 226 élèves de troisième année primaire. Leur moyenne d'âge était de 9 ans.

Les sujets provenaient de 14 écoles primaires de milieux défavorisés réparties entre trois commissions scolaires de l'île de Montréal.

Pour les fins de l'étude, les 226 élèves ont été divisés en deux groupes, en fonction de leur classement dans les « quintiles ».

Un premier groupe a été formé d'élèves dits « performants ». Un second groupe a été formé d'élèves dits « non performants ».

Voir page A-4 : Nutrition



Chez les écoliers qui réussissent, un sur cent, seulement, souffre de carence en protéines.

LE CLUB MEDICO SPORTIF

LE CLUB MÉDICO-SPORTIF
 4260, av. Girouard, bureau 310
 Montréal (coin av. Monkland)
483-3993 / 483-3993

PHYSIOTHÉRAPIE...
 Maux de dos, de cou, blessures sportives et autres sont traités à partir de la cause et non seulement du simple symptôme.
 • Rééducation posturale (mézières)
 • Ostéopathie
 • Thérapie manuelle
 • Électrothérapie (laser, etc.)

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE...
 Personnel hautement qualifié et gymnase exceptionnel.
 • Appareils Keiser, Cybex
 • Poids et haltères
 • Vaste choix d'appareils cardio-vasculaires

MASSOTHÉRAPIE...
 Suédois et sportif

PERTE DE POIDS
 Supervision médicale combinée à un programme d'exercices complet et efficace.

Symbole d'excellence



« Le Club médico-sportif possède une approche qui lui est unique. Une visite vous convaincra de la qualité et de la classe de notre organisation. Bienvenue à tous. »
Heures d'ouverture
 En sem.: de 7 h à 21 h 30
 En fin de sem.: de 9 h à 17 h
 N.B.: La plupart de nos services sont couverts par des assurances privées. Aussi, nous traitons les accidentés du travail (C.S.S.T.) et de la route.

POLITIQUE

LIBRE-ÉCHANGE

Washington nie avoir une politique à l'égard d'un Québec souverain

Portia Priegert

de la Presse canadienne

OTTAWA — L'administration américaine n'a encore adopté aucune ligne de conduite sur la question de savoir si une entente de libre-échange serait possible entre les États-Unis et un Québec indépendant. C'est ce qu'a déclaré hier l'ambassadeur américain au Canada.

« Nous n'avons aucune politique concernant la souveraineté du Québec — advenant qu'elle se réalise — pour ce qui a trait à l'accord de libre-échange (ALE) ou à toute autre entente commerciale, a dit l'ambassadeur Peter Teeley. Aucune politique n'a été adoptée sur cette question. »

Le diplomate tenait ces propos au lendemain de la publication d'un rapport de la Commission américaine du commerce international qui soutenait qu'advenant la souveraineté du Québec, certains obstacles, comme les subsides du Québec aux



L'ambassadeur américain au Canada, M. Peter Teeley.

industries ou d'autres éléments de sa stratégie économique, pourraient rendre impossible une entente de libre-échange entre les États-Unis et le nouvel État québécois.

Selon ce document, le libre-échange canado-américain ne s'ap-

pliquerait pas automatiquement à un Québec souverain. On y laisse également entendre que Washington pourrait se montrer moins enclin à inclure le Québec dans le libre-échange si l'indépendance se réalisait dans la hargne ou la rancœur.

M. Teeley, un ambassadeur nouvellement nommé qui entretient des liens étroits avec le président George Bush, a expliqué que la commission, un organisme de réglementation indépendant, n'établit pas les politiques du gouvernement.

« Qu'on me comprenne bien, ce n'est pas une instance décisionnelle de cette administration ou de toute autre administration passée », a-t-il dit.

L'ambassadeur a aussi démenti qu'il y ait quelque connotation politique dans la divulgation du rapport au beau milieu de la campagne référendaire canadienne. Et il a refusé de se laisser entraîner à formuler des hypothèses autour du référendum du 26 octobre.

Le président Bush a déjà déclaré que les États-Unis avaient une longue et chaleureuse relation avec un Canada fort et uni, mais M. Teeley a souligné que le président américain « avait continué en disant que la décision que les Canadiens prendront ne concerne que les Canadiens ».

Plus tôt dans la journée d'hier, le diplomate a défendu l'accord canado-américain existant et le projet d'accord nord-américain de libre-échange incluant le Mexique, décrivant le premier comme une source de prospérité qui a déjà profité au Canada. « Il n'y a pas de doute que l'ALE a permis au Canada de sortir de la plus récente récession en meilleure posture qu'il ne l'aurait autrement fait. »

Il a accusé les adversaires de l'entente, qui attribuent à l'accord de libre-échange la piètre performance économique du Canada, de ne pas tenir compte de facteurs externes comme la stagnation économique mondiale.

CRISE CONSTITUTIONNELLE

Des experts américains craignent la propagation du «virus canadien»

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Dans une étude publiée hier, le président de l'Association des études canadiennes aux États-Unis, M. Earl Fry, recommande aux décideurs américains de garder l'oeil sur la crise constitutionnelle au Canada parce qu'elle pourrait nuire à l'économie américaine.

Il suggère notamment aux chefs d'entreprises américains qui ont des intérêts au Canada de préparer des plans de rechange au cas où les retombées de la crise devaient entraîner l'abrogation ou la modification de l'Accord de libre-échange canado-américain.

Dans *La Crise d'unité au Canada : les implications pour les relations économiques canado-américaines*, publié par le Twentieth Century Fund, M. Fry rappelle que le Canada constitue le principal marché étranger pour les biens, les services et les investissements américains. Il affirme que les décideurs américains, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé, doivent prendre garde aux conséquences négatives potentielles du malaise domestique canadien.

« Les Canadiens ont l'habitude de dire que lorsque les États-Unis éternuent, le Canada attrape le rhume », écrit-il dans son étude de 90 pages. De même, un Canada malade de façon critique est capable de répandre un virus néfaste et de contaminer l'économie américaine. »

M. Fry, un professeur de science politique à l'Université Brigham Young, dans l'Utah, affirme que plusieurs problèmes majeurs peuvent résulter de la bataille constitutionnelle canadienne.

Si le Québec opte pour l'indépendance, il risque de connaître un déclin économique marqué, affirme-t-il. Les entreprises et les agriculteurs québécois perdraient l'accès à une partie de leur marché traditionnel au Canada, de nombreux anglophones et allophones qualifiés quitteraient le nouvel État, une perte de confiance s'installerait au sein des consommateurs et le nouveau gouvernement chancellerait sous le poids de dettes accrues.

Les filiales américaines installées au Québec pourraient alors faire face à des marchés en régression et à un fardeau fiscal accru, écrit-il.

Il déclare que le reste du Canada pourrait également connaître une stagnation économique.

« Une nouvelle Constitution devrait être rédigée et les Canadiens connaîtraient une période d'incerti-

tude économique et politique, une situation qui affecterait négativement les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis », écrit-il.

M. Fry déclare qu'un nouvel arrangement constitutionnel entre le Canada et le Québec pourrait préserver la confédération, mais pourrait ajouter des milliards de dollars à la dette canadienne en raison des coûts entraînés par la création de gouvernements autochtones autonomes, le transfert de responsabilités aux gouvernements provinciaux et la création de nouveaux programmes.

Cela entraînerait une hausse des taux d'intérêt, une augmentation de l'inflation et des taxes plus élevées pour les individus et les entreprises, soutient-il.

M. Fry craint aussi qu'un transfert de pouvoirs vers les provinces ne résulte en l'apparition de nouvelles barrières interprovinciales au commerce, de règlements supplémentaires et de nouvelles taxes provinciales et autochtones.

Ce fardeau accru pourrait diminuer dramatiquement l'attrait que présente le Canada comme partenaire commercial des États-Unis, affirme-t-il.

Le professeur déclare également que la création d'un Sénat plus puissant pourrait mener à des impasses politiques fréquentes et réduire la capacité de fonctionnement du gouvernement, érodant la confiance de la communauté des affaires dans les institutions politiques nationales.

M. Fry dit également craindre de voir les discussions constitutionnelles traîner pendant des mois et des années. Cela risquerait de prolonger l'incertitude, de retarder la reprise économique, d'accélérer la fuite des capitaux et des cerveaux, de faire chuter davantage le marché immobilier et de pousser à la hausse les taux d'intérêt.

« Ces conditions feraient du Canada le marché le moins désirable du Groupe des sept pays les plus industrialisés », écrit-il.

Le professeur déclare finalement que le Parti conservateur de Brian Mulroney pourrait perdre les prochaines élections, ce qui amènerait au pouvoir un gouvernement opposé à l'accord de libre-échange canado-américain et à l'entente nord-américaine.

« Étant donné cette possibilité, les entreprises américaines faisant affaires au Canada devraient préparer des plans de rechange pour faire face à une abrogation de l'accord bilatéral, ou au moins, à des modifications significatives », recommande-t-il.

PRIVÉ DE SON DROIT DE VOTE

Un Hullois conteste la loi référendaire

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Il faut être presque un poète pour décrire les mouvements de l'âme quand on apprend qu'on ne pourra voter au référendum dans son propre pays », affirme M. Graham Haig, un avocat d'Ottawa récemment installé à Hull.

En 1988, M. Haig parlait de Québec pour s'installer dans la capitale fédérale. En août dernier, il décidait de quitter Ottawa pour aller vivre de l'autre côté de la rivière des Outaouais, à Hull, où les propriétés sont moins chères et les taxes, moins éle-

vées.

Il vient de désenchanter après avoir réalisé qu'il ne pourra pas exercer son premier devoir de citoyen, le 26 octobre, puisque la loi québécoise ne permet l'exercice du droit de vote qu'aux résidents ayant séjourné plus de six mois dans la province.

Il affirme ne pas être le seul dans ce cas. Au moins 10 000 Canadiens qui se sont installés au Québec depuis la fin avril se retrouveraient eux aussi dans une sorte de vide électoral d'autant plus cruellement senti que d'autres pourraient voter deux fois en raison d'une particularité des lois référendaires québécoise et cana-

diennes.

M. Haig s'adresse donc aux tribunaux pour avoir gain de cause.

« On demande un amendement à la loi fédérale, qui ne s'applique pas au Québec, pour permettre aux citoyens dans ma situation de voter de sorte que les résidents du Québec, qui ne pourront exercer leur droit de vote au Québec, puissent participer au vote canadien », a déclaré hier ce Canadien « déçu » en conférence de presse.

Dans la négative, il veut une déclaration de la Cour stipulant que ses droits de citoyen seront brimés. À défaut de quoi, il s'adressera aux tribunaux pour faire invalider le scru-

tin référendaire du 26 octobre.

« Il est absurde d'être forcé de s'adresser aux tribunaux pour faire respecter son droit de vote », a-t-il affirmé.

M. Haig convient de la légitimité de la loi québécoise, dont il ne conteste pas l'esprit. Une loi similaire, dans les Territoires du Nord-Ouest, exige une résidence de trois ans.

« Nous croyons que le gouvernement canadien, qui tient un référendum national, devrait accorder le vote au Québécois qui ne pourrait pas voter chez eux. On ne peut exclure les Canadiens vivant au Québec de se prononcer sur l'entente », a-t-il fait valoir.

Les professeurs Morin et Turp trouvent l'entente imprécise

Lia Lévesque

de la Presse canadienne

À PLUSIEURS chapitres, l'entente de Charlottetown est imprécise, soutiennent les professeurs Jacques-Yvan Morin et Daniel Turp. M. Morin soutient même que le fait que le « droit inhérent » à l'autonomie des autochtones ne soit pas défini peut signifier que ces futurs gouvernements jouiront de pouvoirs très étendus.

Les professeurs de droit constitutionnel Jacques-Yvan Morin et Daniel Turp s'adressaient hier à un groupe de quelque 250 étudiants de l'Université de Montréal. Chacun s'est attardé à des aspects précis de l'entente : partage des pouvoirs, société distincte et protection des minorités, Sénat, droit de veto, droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones et, bien sûr, le fait que les textes juridiques ne soient pas encore disponibles.

L'ancien ministre péquiste Jacques-Yvan Morin, notamment, a disséqué le « droit inhérent » à l'autonomie gouvernementale des autochtones, un concept « flou, vague, passe-partout, métaphysique, propre à s'étendre dans toutes les directions ».

Selon lui, ou bien le mot inhérent veut dire « inaliénable, absolu, illimité » et comprend donc une très vaste gamme de pouvoirs que pourront exercer les futurs gouvernements autochtones, ou bien il ne veut rien dire, et alors on a leurré les né-

gociateurs autochtones.

M. Morin croit que le terme « droit inhérent » a été accepté « parce que c'est politically correct, un vocabulaire dans le vent ».

L'on se retrouve ainsi avec un terme si vague qu'il peut signifier des pouvoirs très étendus. Dans l'entente de Charlottetown, les compétences de ces gouvernements autochtones ne sont pas énumérées comme celles des provinces, note-t-il.

M. Morin s'attend donc à ce que les gouvernements autochtones veuillent « exercer des compétences qui appartiennent aux provinces », peut-être même au fédéral.

Les soins de santé, l'éducation, le droit civil, la langue, les prisons, l'impôt peuvent y passer, énumère-t-il, parce qu'on n'a pas prévu de limites précises à ces compétences.

Jacques-Yvan Morin a pris soin de préciser qu'il était favorable à l'autonomie des autochtones, mais que cette autonomie ne devait pas porter atteinte à l'intégrité territoriale du Québec.

Le professeur Daniel Turp, de son côté, s'est surtout attardé au fait que l'on ne dispose pas encore des textes juridiques de l'entente. Et si on les obtient le 15 octobre, il sera bien tard pour un enjeu d'une telle importance, juge-t-il, puisque c'est sur ces textes que se baseront les tribunaux pour juger.

« Le Québec n'a pas obtenu de nouveaux pouvoirs, contrairement à ce que prétendent certains », soutient enfin M. Turp.

Les Inuit diront OUI

Catherine Leconte

LES DIRIGEANTS inuit du Nord québécois recommanderont à la population de leur région, le Nunavik, de voter en faveur de l'entente de Charlottetown le 26 octobre. Ils demanderont simplement au directeur général des élections, M. Pierre F. Côté, l'assurance qu'il rendra disponibles les résultats provenant des bureaux de scrutin de la région, où le vote se déroulera dans le cadre de la loi référendaire québécoise.

Position nettement plus accommodante, donc, que celle des Mohawks de Kahnawake et d'Akwesasne, dont les chefs ont interdit l'accès de leurs réserves aux agents du recensement, ou même que celle des Cris du Québec, qui veulent organiser eux-mêmes, et de la façon qu'ils jugeront la plus appropriée, la consultation populaire sur l'entente constitutionnelle.

Pour parvenir à cette décision — prise à l'unanimité — il aura tout de même fallu aux dirigeants inuit une journée et demie de discussion, en une assemblée spéciale convoquée à Montréal par le sénateur Charlie Watt, président de la Société Makivik (la société de développement économique qui gère les fonds versés aux Inuit dans le cadre de la Convention de la Baie James).

Et d'après les explications fournies par M. Watt à l'issue de cette réunion, les Inuit ne lisent pas l'entente de Charlottetown de la même façon que les Amérindiens. Ces derniers sont surtout attachés aux dispositions de l'entente qui reconnaissent le droit inhérent des peuples autochtones à un gouvernement autonome, et qui engagent les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et fédéral à négocier les arrangements nécessaires à l'exercice de ce droit.

Dispositions dont les dirigeants inuit se disent « heureux » et « satisfaits ». Mais le caractère inhérent des droits autochtones a une forte connotation raciale que les Inuit veulent absolument éviter. Si bien qu'en examinant l'entente, leurs dirigeants se sont surtout demandés si elle risquait de compromettre le processus de négociation qu'ils ont déjà engagé depuis plusieurs années avec le gouvernement du Québec en vue de créer un gouvernement régional, non ethnique.

Et s'ils se sont prononcés hier en faveur de l'entente, c'est surtout parce qu'ils ont conclu que ce risque pouvait être écarté. « La force majeure qui nous pousse à soutenir l'entente, a expliqué M. Watt, c'est la disposition qui permet aussi aux autochtones, dépendant de qui ils sont, où ils vivent et ce qu'ils veulent, de négocier les arrangements nécessaires à la création de gouvernements autonomes non ethniques. Nous n'avons pas l'intention d'utiliser les dispositions sur le droit inhérent à l'autogouvernement. Peut-être que plus tard, nous voudrions l'envisager, mais le plus important pour nous est de développer un authentique partenariat avec le gouvernement du Québec. C'était notre objectif bien avant que l'entente constitutionnelle soit élaborée. »

Tout au plus, l'entente de Charlottetown pourrait, espèrent les Inuit, « compléter et renforcer l'objectif qu'ils partagent avec le gouvernement du Québec de négocier la création d'un gouvernement autonome non ethnique à l'intérieur du Québec pour les habitants des territoires situés au nord du 55e parallèle ». Selon M. Watt, « peut-être que cela nous donne un atout de plus pour négocier un vrai partenariat plutôt qu'une simple délégation d'autorité » de la part de la province.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 988-0814
La maîtrise des inventions

Pour informations publicitaires contactez:

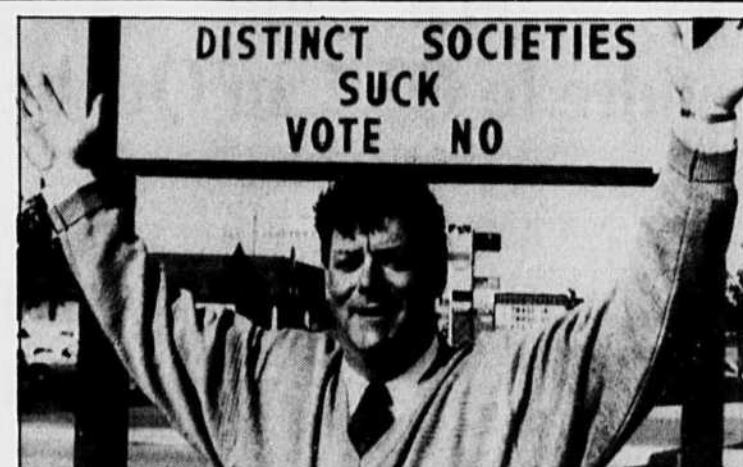
JOHANNE GUIBEAU

1-800 363-0305
(514) 842-9645

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST



Des mots pour le dire

Frustré du peu d'information autour de l'entente de Charlottetown, un restaurateur de Winnipeg, M. Hugh Cannon, a choisi d'exprimer à sa façon le sens du vote qu'il prendra le 26 octobre prochain.

CCSF

Un appui «conditionnel» à l'entente du 28 août

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCSF) donne un appui « conditionnel » à l'entente de Charlottetown.

Aujourd'hui, la présidente du Conseil, Mme Gloria Simms, expédiera une lettre au premier ministre Brian Mulroney pour lui faire valoir les quatre « réserves » de son organisation, qui demande également à rencontrer le ministre des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark.

« La communauté des personnes handicapées a fait valoir ses arguments et le ministre Clark a promis d'en tenir compte. On va dans le même sens et nous croyons qu'il y a des possibilités de s'assurer que le document constitutionnel réponde aux exigences des femmes », a déclaré Mme Simms dans une interview téléphonique.

Qu'on lui donne ou non raison avant le 26 octobre, « nous allons dire OUI parce que nous croyons que la Constitution est un processus continu de modification », ajoute-t-elle.

Au départ, aucun des éléments de l'entente ne cause problème puisqu'il y a des éléments positifs, notamment en ce qui regarde le Québec et les autochtones qui vont permettre de maintenir un pays fort au plan économique. »

Le Conseil, chargé de conseiller le gouvernement, ne fera pas campagne active pour le OUI. Pas parce que le gouvernement a exercé des pressions mais parce que ce n'est pas son rôle, explique sa présidente : « On n'a exercé aucune pression sur notre association ».

Pour le Conseil canadien sur la situation de la femme, il faudra apporter quatre correctifs à l'entente de la fin août pour s'assurer :

■ que la clause Canada fasse état d'un engagement des gouvernements à l'égard des droits à l'égalité de tous les groupes défavorisés;

■ que, dans le cas des programmes cofinancés, le gouvernement fédéral donne l'assurance que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes auront accès à des services de qualité comparable;

■ qu'il y ait dans l'entente un engagement explicite de la part de tous les gouvernements à prendre des mesures assurant la représentation des femmes au Sénat et des autres groupes défavorisés;

■ et que les pleins droits à l'égalité soient assurés aux femmes autochtones et qu'elles soient des partenaires égales dans l'obtention de l'autonomie gouvernementale.

Mme Simms a indiqué que la décision d'appuyer l'entente de Charlottetown a été approuvée par le comité de direction du Conseil, dont les membres du Québec.

APPEL À L'AIDE POUR DES PAYS D'AFRIQUE DONT LE MOZAMBIQUE ET LA SOMALIE

*La famine frappe
Des peuples crient au secours!*

Caritas recevra et acheminera rapidement et intégralement vos dons via Caritas Internationale. Compte tenu de sa vaste expérience dans ce type d'intervention, cet organisme demeure un canal sûr.

Il faut faire vite!

Envoyez vos dons à: Caritas-Sherbrooke
636, rue Québec
Sherbrooke (Québec)
J1H 3M2
(reçu pour déclaration fiscale)

EN BREF...

47 % des Canadiens souffrent de stress

LES CANADIENS souffrent de stress et de dépression, à des degrés inquiétants dans la vie, bien qu'ils admettent mal comprendre la maladie mentale et qu'ils ne prennent pas la santé mentale aussi sérieusement qu'ils le devraient. C'est ce qu'indique un sondage effectué en mai et juin, à l'échelle du pays, par COMPAS Inc. auprès de 1500 adultes, pour le compte de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) et l'Association des psychiatres du Canada. C'était le premier sondage du genre effectué à l'échelle pancanadienne pour découvrir ce que les Canadiens pensent de la santé mentale, des maladies mentales et de la dépression. Près de la moitié (47 %) des répondants ont déclaré qu'ils se sentaient « vraiment stressés » plusieurs fois par semaine ou tout le temps, et un tiers des répondants (33 %) confiaient qu'ils se sentaient « vraiment déprimés » une fois par mois au moins. « Ce sondage montre bien que la conjoncture économique difficile a des effets négatifs évidents sur la santé mentale des Canadiens », a déclaré le Dr Jean-Yves Gosselin, président de l'Association des psychiatres.

Allocation importante pour les futures mères

QUÉBEC (PC) — Le Conseil du statut de la femme a qualifié d'« inadmissible, hier, la décision du gouvernement du Québec de retirer son allocation de maternité aux travailleuses de la classe moyenne. Selon le CSF, cette décision, qui n'a jamais fait l'objet d'une annonce publique, entraîne en vigueur aujourd'hui. Elle signifie que l'allocation de 360 \$ versée pendant les deux semaines d'attente de l'assurance-chômage ne sera plus accordée aux futures mères quand le revenu brut des deux conjoints dépasse 55 000 \$. Quelque 11 000 femmes seront touchées cette année par cette décision qui permettra à Québec d'économiser 4 millions \$. Le Conseil du statut de la femme juge également ce geste incohérent avec les promesses gouvernementales. « À l'approche de la Semaine nationale de la famille, cette décision s'avère totalement incohérente par rapport aux orientations gouvernementales, tant en matière de condition féminine que de famille », a soutenu une porte-parole du CSF, Francine Lepage.

Vote dans 500 écoles

DANS PLUS de 500 écoles du Québec, les élèves du primaire et du secondaire pourront eux aussi voter... pour élire leur conseil d'élèves. C'est le 5 octobre que les jeunes électeurs pourront exercer leur droit démocratique dans 370 écoles de niveau primaire et 171 écoles de niveau secondaire du Québec. Ce projet est émané par le directeur général des élections du Québec, M. Pierre F. Côté, et le ministre de l'Éducation Michel Pagé. Il vise à permettre aux jeunes du primaire et du secondaire de se familiariser avec le système électoral québécois et la vie démocratique, tout en choisissant leurs représentants au conseil d'élèves. Tout comme dans une véritable campagne électorale, les jeunes ont d'abord été recensés et le reste de la campagne suit le calendrier électoral. Les candidats peuvent faire valoir leurs idées, leur personnalité, et ce, durant la semaine. Pour calquer le plus possible une vraie campagne électorale, on disposera d'affiches, d'urnes et d'isoloirs pour voter, le 5 octobre (PC).

Moins d'alcool au volant

OTTAWA (PC) — Le nombre de personnes accusées de conduite avec des facultés affaiblies a diminué de près du tiers au cours de la dernière décennie au Canada, démontre une enquête rendue publique lundi par Statistique Canada. Plus précisément, 11 107 personnes ont été accusées de conduite avec des facultés affaiblies en 1991, soit 31 % de moins qu'en 1981. Au Québec, 23 130 accusations de conduite avec des facultés affaiblies ont été portées l'an dernier, contre 29 744 en 1981. Le Centre attribue ces baisses à une législation plus sévère, une surveillance policière accrue, des campagnes d'éducation et une diminution de la consommation de boisson.

Le Goût de la Thaïlande.

cuisine Thaïlandaise

Le premier restaurant Thaïlandais où l'on peut apporter son propre vin.

Tous les lundis, mardis et mercredis soir: la soupe du jour est incluse avec le plat principal.

2229 Mont-Royal est
Montréal, Qué. H2H 1K5
Tél.: (514) 527-5035
1230 Boul. Curé Labelle
973-7902

Le blues des jeunes anglophones les pousse à l'exil

Danny Vear

SI ELLE VEUT assurer sa vitalité économique, Montréal doit tout mettre en oeuvre pour garder ses jeunes anglophones. Et elle doit faire vite. Ses jeunes, « bilingues, compétents et éduqués », songent sérieusement à quitter le Québec : 73 % d'entre eux seraient même prêts à passer aux actes d'ici 10 ans.

Décidément, le groupe de travail sur les possibilités d'emploi des jeunes d'expression anglaise au Québec ne voit pas l'avenir en rose.

« Si rien ne change, le Québec souffrira de la perte des membres de sa minorité linguistique », a expliqué Don Wells, président du groupe de travail et vice-président principal de la Banque Royale. M. Wells, qui juge que la publication de ce rapport ces jours-ci n'est qu'un hasard, n'a pas voulu se prononcer sur le rôle de la plus importante institution financière au pays dans le présent débat référendaire.

Créé en décembre 1991 par Alliance Québec, le groupe de travail, qui devait remettre son rapport en mai, puis en juillet, a finalement dé-

voilé hier ses dix recommandations, autant de remèdes proposés à la situation « difficile » que vivent les jeunes anglophones.

Selon le rapport, les jeunes anglophones ont l'impression qu'il est « politiquement correct » au sein des entreprises d'engager des francophones. D'ici cinq ans, 62 % des jeunes Anglo-Québécois prévoient quitter le Québec, révèle une étude menée auprès de 4082 étudiants du secondaire et du collégial. Presque la moitié des Anglo-Québécois questionnés invoquent les lois linguistiques pour expliquer leur choix. D'autres croient qu'ils ne sont pas le bienvenu au Québec, plusieurs croient qu'ils n'ont pas la possibilité de travailler en anglais, souligne le rapport.

Seuls 9 % des jeunes Anglo-Québécois invoquent les difficultés économiques comme raison de quitter le Québec. « Il est difficile de quantifier la proportion des jeunes anglophones qui quittent le Québec parce qu'il n'y a pas d'emplois », a lancé le vice-président de la Banque Royale.

Cette perception de « rejet » des jeunes Anglo-Québécois n'est pas nécessairement fondée, souligne le rap-

port. En fait, le rapport admet que l'anglais est actuellement utilisé dans de nombreux secteurs de l'économie.

Alliance Québec ne se croit pas responsable de ce problème de perception. « Nous défendons les anglophones. Nous accusons, c'est comme le médecin qui blâme le patient pour la maladie », a relevé Robert Keaton, président de l'organisme.

Selon le rapport, le tiers des entreprises du Québec sont d'origine étrangère et plus de 200 entreprises sont exemptées des exigences de l'Office de la langue française. Dans le secteur privé à Montréal, 17 % de tous les travailleurs oeuvrent en anglais plus de 50 % du temps. Mieux, 56 % des travailleurs anglophones de Montréal travaillent en anglais la moitié du temps. « Une proportion importante du travail est effectuée en anglais », note le rapport.

Le groupe de travail explique ce problème de perception par une diminution des liens traditionnels entre la communauté anglophone et le monde du travail. Les jeunes Anglo-Québécois auraient perdu confiance dans leur capacité de s'exprimer en

français.

Comment corriger le problème ? Les entreprises doivent aider les jeunes Anglo-Québécois. Ainsi, les entreprises québécoises devraient réviser leurs exigences en matière de langue française. Elles devraient également assurer que leurs politiques d'embauche soient équitables — et perçues comme équitables — « envers les gens qui n'ont pas un nom à consonnance française ». Elles devraient favoriser l'anglais en tant que compétence importante pour l'emploi et donner des cours de français aux anglophones qui le parlent mal.

Enfin, le groupe de travail propose la création d'un organisme de concertation qui se pencherait sur la question.

L'étude d'Alliance Québec a coûté 100 000 \$.

Dans une étude du ministère des Communautés culturelles sur les déplacements de population entre les provinces, en janvier dernier, le démographe Marc Tremblay, de l'Université de Montréal, estimait qu'on ne pouvait parler d'exode des Anglo-Québécois.



Trefflé Lacombe

STCUM

Trefflé Lacombe succédera à Louise Roy

Jean Chartier

M. TREFFLÉ LACOMBE succédera à Mme Louise Roy à la tête de la Société de transport de la CUM.

Le poste de Mme Roy sera cependant amputé, puisque M. Berthiaume ne sera pas président-directeur général mais plutôt directeur général. Le poste était ouvert depuis juillet et il sera comblé à compter du 2 novembre. C'est M. Michel Sainte-Marie qui assure l'intérim.

M. Berthiaume avait auparavant un poste de cadre dans la fonction publique fédérale. Il était en effet directeur exécutif de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour le Québec. Cette commission est composée de 7000 employés fédéraux affectés au fonctionnement du système d'assurance-chômage et des divers programmes de formation de main-d'oeuvre et de l'immigration.

Le nouveau directeur général de la STCUM a été commissaire à la Commission de la fonction publique du Canada, vice-recteur adjoint à l'Université d'Ottawa et directeur des services aux étudiants de l'Université de Montréal.

M. Michel Hamelin, président du comité exécutif de la CUM, a annoncé la décision de saisir le conseil de la Communauté d'un projet de modification de la Loi constitutive de la Communauté pour que le poste de M. Lacombe soit dorénavant celui de directeur général, « comme c'est le cas dans toutes les autres sociétés de transport du Québec ».

Le communiqué de presse émis par la STCUM précise que « cette concordance ne modifiera aucune des rôles respectifs du conseil d'administration et du directeur général, qui sont d'orienter dans le cas du conseil et de gérer dans le cas du directeur général, tels que définis à l'article 276 de la Loi de la CUM ».

Le règlement fédéral sur les BPC empiète sur les droits provinciaux, statue la Cour supérieure

Louis-Gilles Francoeur

LA COUR supérieure a récemment statué que le règlement fédéral sur les BPC constituait un empiètement inconstitutionnel dans des « matières qui relèvent des provinces ».

Cet arrêt, qui pourrait avoir des répercussions sur la section 2 de la Loi canadienne de l'environnement portant sur la gestion des toxiques, confirmait un verdict du juge Michel Babin, de la Cour du Québec, rendu

en faveur d'Hydro-Québec, le 12 août 1991. La société d'État avait été libérée de l'accusation d'avoir déversé des BPC dans la rivière Saint-Maurice parce que l'accusation avait été portée en vertu d'un règlement inconstitutionnel.

Ottawa, qui a plaidé en vain la théorie de « l'intérêt national » et sa compétence en matière criminelle pour justifier son règlement, a porté le verdict du juge André Trotier, de la Cour supérieure, devant la Cour d'appel du Québec.

Le gouvernement fédéral avait fait valoir qu'il avait le droit de réglementer les BPC car le rejet des substances toxiques dépasse, du moins théoriquement, les intérêts locaux ou provinciaux. La Couronne fédérale a aussi fait valoir qu'elle pouvait dédouaner sans problème les règlements provinciaux dans ce domaine dans la mesure où il n'y avait pas d'incompatibilité ou de contradiction. Enfin, Ottawa a justifié le dédoublement de la réglementation québécoise en invoquant sa compétence en

matière criminelle, au sens large, qui lui permet de rechercher un « objectif public légitime ».

Pour Québec et Hydro-Québec, le règlement fédéral sur les BPC est inconstitutionnel dans la mesure où il vise des rejets localisés à l'intérieur d'une province et dont il n'est pas démontré qu'ils vont déborder, par leurs effets, sur d'autres territoires.

Dans son jugement, le juge Trotier estime que « la théorie de l'intérêt national ne s'applique pas » ici car l'objet de la loi fédérale n'est pas différents des objectifs visés par la réglementation provinciale. En somme, Ottawa n'a pas démontré que son intervention réglementaire en matière de BPC n'était pas qu'un dédoublement et qu'il était le prolongement de compétences qui lui revenaient en propre.

« Il faudrait, écrit le juge Trotier, que pour que le rejet de substances toxiques dans l'environnement au sens large (air, eau, sol) puisse constituer une matière d'intérêt national, que les provinces ne soient pas en mesure de faire face à ce problème, que le sujet en soi intéresse le Canada tout entier et que l'incapacité provinciale ait des conséquences réelles en dehors des limites provinciales ».

Pour le juge Trotier, en se dotant d'une loi très vaste portant sur tout ce qui peut avoir immédiatement ou à long terme un effet nocif sur l'environnement, « le Parlement (fédéral) s'est arrogé un pouvoir réglementaire indéfini dans toutes circonstances, lui permettant ainsi de réglementer substantiellement les entreprises provinciales susceptibles d'utiliser des substances toxiques sous tous les aspects de leur exploitation, fabrication, utilisation, mise en vente, transports, etc. », toutes matières relatives au commerce, qui relèvent des provinces en vertu de l'article 92 de la Constitution et du droit de propriété, provincial par définition.

Un autre coûteux cadeau contaminé des années 60

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE québécois de l'Environnement a lancé hier un appel d'offres en vue de décontaminer le dépôt de Vidangeur de Montréal, situé à Mascouche, un héritage des raffineurs des années 60 dont les contribuables écoupent aujourd'hui.

L'appel d'offres demande aux entreprises de soumettre au ministère des plans et devis pour l'excavation et le confinement temporaire des sols contaminés de l'endroit et des poches d'hydrocarbures que l'on trouve encore dans le sol. Cette première phase, une fois terminée, sera suivie de l'élimination de ces produits dangereux, affirmait hier la porte-parole du ministère, Mme Lise Thérberge, et « il n'est pas question d'en faire un entreposage permanent ou presque ».

Le site de ce qui s'appelait explicitement le « Vidangeur de Montréal », est situé à quelques centaines de mètres de l'autoroute 640. Le terrain a accueilli durant les années 60 les boues de raffinage des pétroliers de l'Est. Au début des années 70, le « Vidangeur » a exploité un incinérateur sur place tout en procédant à l'enfouissement de déchets solides et d'autres reliques de la pétrochimie.

Le terrain, propriété de Roger Broekaert, Roland Grenier, Denis et Michel Lambert ainsi que de Mme Diane Lambert, contient aujourd'hui, selon le devis, 810 mètres de boues entassées dans 31 réservoirs, dont 24 contiennent 568 m3 de BPC.

La contamination du sol à cet endroit est impressionnante et ce site figure dans la liste des priorités de décontamination en raison des dangers qu'il fait peser sur la santé et l'environnement.

Même si le site appartient encore à des propriétaires identifiés, le ministère québécois de l'Environnement (MENVQ) y injectera des fonds provenant de l'entente fédérale-provinciale sur les sites orphelins. Invitée à dire pourquoi, la porte-

parole du ministère a déclaré que, conformément à la loi, ces propriétaires avaient été avisés de décontaminer mais qu'ils n'avaient pas bougé. Le ministère est donc habilité, maintenant, à passer unilatéralement à l'action parce que « les propriétaires ne semblent pas avoir l'argent pour le faire ».

Les solutions d'entreposage que requiert le MENVQ devront, selon l'appel d'offres, avoir une vie utile de cinq ans.

La décontamination du site de Mascouche survient au lendemain de l'annonce par BPC Québec d'aller en appel d'offres pour éliminer les BPC de Saint-Basile-le-Grand.

Cette décision n'a pas fait que des heureux et le Comité de vigilance des citoyens, formé à la demande de Québec, s'en allait hier porter l'affaire devant les citoyens en assemblée d'information.

Selon le porte-parole de ce comité, M. Yves Lessard, BPC Québec s'est lancé dans un appel d'offres sans attendre les recommandations du Comité de vigilance, dont les membres ont pourtant investi des centaines d'heures de travail pour maîtriser le dossier avec les représentants de Québec. Selon M. Lessard, le ministère a unilatéralement décidé d'éliminer les BPC sur deux sites et d'ajouter probablement dans l'incinérateur ceux de Montréal-Est et de Shawinigan.

Les citoyens, dit-il, s'opposent au choix du site d'entreposage actuel comme site d'élimination, explique M. Lessard. Ils n'ont pas d'idée encore sur la valeur du terrain de la CIL, situé juste à côté, mais ils se surprennent de ce choix car on y fabrique... des explosifs !

Selon M. Côté, le ministère estime que les citoyens de Saint-Basile, comme tous les autres de la province, pourront faire valoir leur point de vue devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). On s'attendait explicitement à négocier ces questions avec Québec avant d'aller en audience : le communiqué du Comité était d'ailleurs intitulé : *Impasse dans les négociations*.

La dangereuse nuit des taxis

Danny Vear

À PARIS, des chauffeurs de taxi ont pensé se doter d'un chien pour assurer leur sécurité. À Boston, une vitre de séparation obligatoire les isole de leurs clients. Partout, et Montréal est du bal, les chauffeurs de taxi pratiquent un métier risqué.

La Conférence internationale sur la réglementation du taxi qui se terminait hier à Montréal a abordé la délicate question de la sécurité des chauffeurs de taxi.

Isolés, les chauffeurs de taxi constituent une cible facile pour les criminels, a expliqué Denis Lemieux, coordonnateur du dossier du taxi au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

« Surtout la nuit... ». En effet, 95 % des vols qualifiés dont ils sont victimes surviennent entre 18 h et 7 h. « Les rues résidentielles et achalandées constituent le premier choix des suspects pour commettre leurs méfaits », a-t-il dit.

La nuit, leur clientèle est moins stable. « Leurs clients sortent, consomment de l'alcool ou des drogues. Ils deviennent adoucés ».

À Montréal, au cours des huit premiers mois de cette année, les vols qualifiés à leur endroit ont connu une hausse notoire : 105 vols qualifiés. Or, ces vols avaient baissé de 32 %, passant de 187 vols qualifiés en 1990 à 123 en 1991. Cet été, un chauffeur a même perdu la vie lors d'une agression.

Il faut mettre ces chiffres en perspective, insiste M. Lemieux. Ces vols qualifiés ne constituent que 1 % de tous les vols qualifiés qui sont commis sur le territoire de la CUM dans une année.

« C'est déjà beaucoup trop », note Serge Brissou, directeur général adjoint des taxis Diamond, Veterans et Candare qui représente quelque 1200 taxis à Montréal. Il ne faut pas oublier que beaucoup de ces crimes ne sont pas rapportés parce que les chauffeurs ne veulent pas perdre leur temps avec la police, a précisé M. Brissou.

À l'aide d'une table de concertation, les chauffeurs de taxi ont donc reçu des conseils en matière de sécurité.

Concordia: trop de projectiles

d'après la Presse canadienne

ABASOURDI par le nombre de projectiles et de douilles trouvés à l'Université Concordia après la fusillade du 24 août, l'accusé de meurtres, Valéry Fabrikant, a prétendu hier, le plus sérieusement du monde, que quelqu'un s'était rendu sur les lieux du crime, après son départ, pour tirer des coups additionnels dans le dessein de le faire passer pour fou.

« Qu'est-ce qui me garantit qu'une fois le crime commis quelqu'un n'a pas pris mon arme et tiré pour me faire paraître fou », a-t-il dit.

Les témoignages rendus hier par deux policiers qui ont retrouvé les armes, les douilles et les projectiles, au neuvième étage de l'Université Concordia où s'est produite la tuerie, démontraient que les coups de feu

avaient été nombreux et que les projectiles et douilles avaient été trouvés dans des endroits étonnants laissant croire que le tireur n'avait pas pleine maîtrise de ses armes.

Lors de la reprise des auditions, en après-midi, le pathologiste Claude Pothel a dit avoir retiré un total de neuf projectiles des corps de trois victimes; l'accusé Fabrikant a suivi le témoignage du pathologiste d'un air froid. Il a regardé sans broncher les schémas des corps des victimes qu'on lui avait remis où étaient indiqués les points d'entrée et de sortie des projectiles.

Dans ses représentations au juge, M. Fabrikant a prétendu que lui refusait les services d'un dentiste constituait un cas de torture susceptible d'intéresser Amnesty Internationale...

Un outil bibliographique indispensable sur l'histoire de Montréal

CLÉS POUR L'HISTOIRE DE MONTRÉAL

En collaboration avec la Fondation Lionel-Groulx

Clés pour l'histoire de Montréal permettra aux chercheurs et à tous les amateurs d'histoire de découvrir tout ce qui a été publié sur cette grande métropole. 248 pages - 29,95\$

CLÉS POUR L'HISTOIRE DE MONTRÉAL

Bibliographie



JOANNE BURGESS
LOUISE DECHÈNE
PAUL-ANDRÉ LINTEAU
JEAN-CLAUDE ROBERT

Boréal

Nous DÉBLAYONS les Hondas 1992

DERNIÈRE SEMAINE pour acheter les dernières Accords et Préludes 1992

POUR Prix coûtant + 1\$

HONDA

Vous viendrez pour nos prix mais resterez pour notre SERVICE HONDA

Laval, 266 boul. Labelle Blvd., Tél.: 625-1953

Montréal, 1110 rue Bleury, Tél.: 879-1550

Venez voir les Civics '93, offertes avec coussins gonflables!

« Nous marchons sur les genoux »

— André Tremblay

LE DEVOIR publie de larges extraits de la transcription d'un enregistrement d'une conversation téléphonique entre deux hauts conseillers constitutionnels du gouvernement du Québec, l'avocat André Tremblay et la sous-ministre aux Affaires canadiennes, Mme Diane Wilhelmy.

LE DEVOIR s'apprêtait à publier le contenu de cette conversation dans son édition du 15 septembre dernier, mais une injonction de la Cour supérieure du Québec l'en empêcha. L'injonction fut levée hier soir.

La conversation a eu lieu le 28 août 1992, elle a duré 27 minutes et a débuté à 22 h 24. M. Tremblay utilisait un appareil cellulaire; Mme Wilhelmy était chez elle à Sainte-Foy. Ils discutaient des dessous des plus récentes négociations constitutionnelles, auxquelles M. Tremblay a participé directement. Mme Wilhelmy était en congé de maladie depuis juin. L'enregistrement ne commence pas au début de la conversation.

Diane Wilhelmy: C'est un peu dans la lignée de ce que je passe depuis trois semaines, hein ? Qu'est-ce que tu veux, à un moment donné, c'est parti. On se demandait pendant des mois c'était quoi le *bottom line* de notre premier ministre. Aye, ayayaye... Quand tu penses (rires) au travail qui s'est fait depuis un an, du monde à moitié mort...

André Tremblay: Il faut te dire qu'on a tenu le coup sur bien des affaires, on est détesté là, on n'est pas aimé là.

DW: Oui mais tenu le coup sur bien des affaires, qu'est-ce tu veux, le résultat net quand même...

AT: On les a fait reculer sur bien des questions, mais on rapporte pas des grosses prises, là.

DW: Je vous ai suivi à NewsWorld

(rires).

AT: Tu nous voyais la bête de temps en temps, là.

DW: Oui, oui. Je vous voyais. Puis j'avais bien de la misère à comprendre. C'est-à-dire ça m'a pris quasiment trois jours avant d'accepter le fait qu'on avait réglé bas comme ça. Je me disais ça se peut pas. Je dois pas comprendre. Il doit y avoir une stratégie derrière ça. Puis d'une fois à l'autre je me disais : Ah non, encore ! Puis là évidemment arrivé au vendredi sur le partage des pouvoirs, ayoye ! puis le samedi sur la dualité, ah bien là, j'ai dit franchement. Enfin... (sourir)

AT: J'ai désobéi au ministre. Hier il m'a demandé des affaires. J'ai dit : Non, jamais. Il a insisté ; j'ai dit non, j'y vais pas. Il voulait m'envoyer à une réunion de *high officials*, j'ai dit je vais pas là. J'ai dit mes genoux sont usés. On marche sur les genoux comme tu sais. Je pense qu'ils sont troués.

DW: Mais il y a des problèmes. C'est ça, le premier ministre, c'est qu'au fond, par exemple, quand on pense au modèle de Meech, j'oublierai jamais le rôle de Louis Bernard (NDLR: ancien secrétaire général du gouvernement sous René Lévesque, recruté par M. Bourassa comme conseiller dans les négociations de l'accord du lac Meech). Un peu comme le coach à la boxe. Mais il était plus *rough* que nous tous, oui, quand il disait : « Non Robert, je le sais que tu veux dire OUI, mais il faut que tu dises NON. Retourne pendant une heure dans la salle puis dis NON ». Puis il le tutoyait... En ce sens-là, cette espèce de *body guard*, juste de dire une heure après l'autre : « NON, NON, mets-toi dans la tête que tu vas continuer à dire NON, tu vas continuer à dire NON. Rentre dans la salle, puis dis-toi ils vont l'hair tu vas dire NON. Puis si tu veux dire OUI, sors de la salle, viens nous voir ». Il lâchait jamais Louis,

pour ça. Faut quasiment que tu fasses ça à un moment donné. Mais il faut pas le faire tout le temps. Mais, ça ça a dû à un moment donné. Vieux pas, Jacques Chamberland (NDLR: le sous-ministre à la Justice) connaissait pas assez M. Bourassa pour faire ça.

AT: NON, NON

DW: Puis M. Rémillard (Gil, le ministre, NDLR) est pas dans ce « mood-là ».

AT: Ah lui... l'équitation.

DW: Oui, oui. Puis Benoît (Morin, secrétaire général du gouvernement du Québec) a pas ce tempérament-là. Fait que c'était toi qui étais pogné tout seul. Tu peux pas toujours faire ça. Tu peux pas être à toutes les tables.

AT: C'est lourd à supporter dans le contexte. Tu vas à la toilette, à côté de toi il y a un anglophone du Québec, un gars d'Alliance Québec. Et tu parles de Constitution dans la toilette. Tu sors de la toilette, et puis tu rencontres un francophone hors Québec, tu le fais interpellé. Ils ont toujours des choses à te demander. Parce que t'es l'enfant de chienne de service, toi là. Et c'est toi qui bloques, qui empêches les gens de tourner en rond, là. Alors c'était comme ça tout le temps. On était agressé, harcelé, fatigué. Alors bref, beaucoup, beaucoup de ce type de problèmes-là. C'est lourd à supporter au plan psychologique, tout ce monde contre toi. Et ils sont tous contre nous. Et les Ontariens là, c'est les plus enfants de chienne que tu puisses imaginer. Plus que ça c'est terrible.

DW: Ouf, quelle folie. Mais quand hier j'ai vu à la télévision aux nouvelles que ça repartait le bal. Puis même qu'ils revenaient sur la Cour suprême et l'immigration. Là j'ai dit, ça c'est la honte nationale. On devrait s'absenter. M. Bourassa devrait prendre l'avion tout de suite et s'en

venir ici. Comme humiliation, en arriver là.

AT: Diane, la réalité c'est que Bourassa n'avait aucune marge de négociation.

DW: Mais il en avait plein avant d'arriver là. C'est parce qu'il s'est mis dans cette situation-là.

AT: ...dans cette situation-là. Et puis, il n'avait pas le choix, il voulait des offres puis fallait qu'il revienne à Québec avec des offres.

DW: Parce qu'il en avait (de la marge, NDLR), avec la loi 150 et son retrait des tables. Au début du mois de juillet il en avait en maudit. Pour leur dire écoutez, vous autres vous avez compris...

AT: Mais en revenant aux tables, il savait ce qu'il faisait. C'est un grand garçon en politique. Alors il s'est interdit d'avoir beaucoup de marge de manœuvre.

DW: Il en avait beaucoup de cartes. C'est parce qu'il ne les a pas jouées.

AT: Non, non.

DW: Parce que, comme premier ministre du Québec avec les demandes historiques du Québec, puis tout ce qu'il y avait comme pression ici, il pouvait très bien dire *no way*.

AT: Les demandes traditionnelles du Québec, mon oeil, hein. Mon oeil, mon oeil, mon oeil. Il ne l'a pas, ne les a pas défendues avec vigueur. Puis ensuite dans la salle, il soulève des affaires, mais pas tout le temps. Il travaille toujours en pensant que Brian (Mulroney, le premier ministre du Canada, NDLR) va le faire, en pensant que Bob Rae (premier ministre de l'Ontario, NDLR) va le faire. Il s'accommode avec Wells (Clyde, premier ministre de Terre-Neuve, NDLR). Puis il parle pas, tu comprends. Il veut régler ça en bilatérale, ou refille les questions aux avocats en pensant que ceux-ci vont faire le travail de nettoyage pour que lui puisse se la fermer.

DW: Ah Seigneur.

AT: Ah il a pas changé. C'est vraiment lui, ça.

DW: Mais comme il n'y avait pas eu de travail fait dans les premières vagues de fond par les fonctionnaires, bien là c'est un désastre. Parce que quand on était à des tables multilatérales et qu'on préparait ça, on faisait les batailles avant et on disait *no way*. Mais là personne avait été là dans le multilatéral.

AT: Le bonhomme arrive, il entre, il est en conflit direct avec ses collègues. C'était une drôle de dynamique.

DW: En tout cas. Je sais pas comment ça va finir tout ça. Avec le référendum canadien.

AT: Ah... la population du Québec est tellement ambivalente. Ils vont faire un gros show médiatique puis ils vont réussir à vendre. Le ministre est parti, là. C'est un communicateur. Puis là, écoute, ça va être bon, positif demain (au congrès du Parti libéral, NDLR), puis ça va bien sortir tu vas voir.

DW: Ah, ils n'auront pas de misère avec leur parti, ça c'est attaché...

AT: Puis la semaine prochaine, ça va être rendu 55 % pour les offres, tu verras.

DW: Jean-Claude (Rivest, conseiller personnel du premier ministre, NDLR) il doit être découragé, avec tout ce qu'on a dit depuis un an, il y a pas une ligne dans les documents du Cosmos (Comité de stratégie du gouvernement, NDLR), avec laquelle Jean-Claude était pas d'accord.

AT: Mais Jean-Claude, dans le *crunch*, il va toujours être pour son boss.

DW: Parce que c'est pas compliqué, l'entente, quand tu la regardes — je viens de la recevoir, tantôt, il y a à peu près trois heures, la version finale ou celle de la semaine passée —, il y a à peu près pas une ligne sur laquelle on n'a pas écrit depuis un an que ça avait pas de bon sens. Il

existe des centaines de papiers dans les classeurs — les archives vont parler dans 25 ans, t'as fait des centaines de notes, toi —, que l'administration publique du Québec a démontré par a plus b pourquoi ça avait pas de bon sens : autochtones, puis partage des pouvoirs, puis clause de sauvegarde pour le standing, puis la charte sociale, puis tout. On a tout écrit ça, des centaines de fois, qu'il fallait pas accepter ça. Des fois on peut dire : « Il y a dix % de ce qu'on a écrit qui est pas accepté ». Mais là c'est quasiment 100 %. Fait que, Jean-Claude... je peux-tu croire, quand il a fait des shows à Mme Bourgon (sous-ministre fédérale aux Affaires constitutionnelles, NDLR); y a rien qu'il n'a pas dit, dans le dossier autochtone. Notre réunion incendiaire, le 2 juin, comment aujourd'hui il peut vivre avec ça, je le sais pas. Demande-moi pas, comment la semaine passée il pouvait même imaginer que ça se pouvait par rapport aux intérêts supérieurs du Québec. Parce que, c'est pas pour les dix prochaines années qu'on fait ça là, c'est pour les cinquante puis les soixante-quinze à venir.

AT: Il en voulait pas de référendum... sur la souveraineté. En tout cas, on s'est écrasé, c'est tout.

DW: Oui, mais ce que je veux dire c'est que dans le contexte actuel où tout est en débandade, il ne faut pas que tu prennes tout sur tes épaules non plus. Il y a une décision du PM puis je veux dire à un moment donné t'es obligé de vivre avec. Mais de là à dire que la crédibilité personnelle est atteinte, je pense qu'il y a un gros pas qu'il faut pas franchir allègrement comme ça.

AT: Ah mais, je suis pas porté à rester bien longtemps. (...) Et puis, je veux pas non plus m'imposer trop d'obligations démesurées. Surtout que je me demande si ça vaut la peine.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Rae

tait ainsi encore dans ses discours sur l'obligation morale qu'aurait sa province à accepter des obligations constitutionnelles à l'égard de la plus importante minorité francophone hors Québec en termes numériques.

Mais depuis qu'il est devenu premier ministre en septembre 1990, Bob Rae s'est ravivé, affirmant que l'opinion publique ontarienne était réfractaire à un tel geste.

Avant d'appuyer l'accord de Charlottetown, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) voudrait maintenant que Queen's Park accepte d'enrichir les droits linguistiques des Franco-Ontariens dans la Constitution.

Alors que le bureau du premier ministre mettait la dernière main à sa visite d'une journée dans les Cantons de l'Est, les dirigeants de l'ACFO multipliaient encore les pressions en ce sens, irritant considérablement son gouvernement.

Le climat était tel que des membres de l'entourage du premier ministre ontarien ne se gênaient pas hier pour dénoncer comme du « chantage » l'approche adoptée par les militants francophones depuis le début de la campagne référendaire.

« Ils sont venus voir le premier ministre et ils l'ont menacé de l'embarasser s'il ne leur donnait pas ce qu'ils veulent », raconte l'un d'entre eux au sujet d'un entretien la semaine dernière entre Bob Rae et plusieurs chefs de file de la communauté francophone ontarienne.

La visite de Bob Rae n'est pas sans rappeler pareille excursion du conservateur Bill Davis en 1980. À l'époque, le gouvernement Davis était à couteaux tirés avec la communauté franco-ontarienne au sujet de la construction d'une école secondaire de langue française à Penetanguishene.

Ménacé d'être pourchassé jusqu'au Québec par des militants francophones, Bill Davis avait donné le feu vert au projet d'école une semaine avant son passage à Montréal. Pour l'essentiel, les militants franco-ontariens voudraient cette fois-ci que l'Ontario imite le Nouveau-Brunswick et mette à l'abri de la Constitution canadienne les droits que leur donne la loi provinciale.

Même si le français n'a pas un statut officiel en Ontario, le droit d'utiliser cette langue à la Législature ontarienne, devant la plupart des tribunaux et lors de la prestation de services gouvernementaux dans la plupart des régions de la province où vivent d'importantes communautés francophones, est assuré par une loi. Selon un projet préparé par deux juristes franco-ontariens, l'Ontario pourrait enchanter, avec l'accord d'Ottawa, ces dispositions dans la Constitution, sans nécessairement se déclarer officiellement bilingue.

Mais, selon des sources à Queen's Park, les conseillers politiques du premier ministre ontarien lui auraient fortement déconseillé un tel geste, susceptible selon eux de soulever une partie de l'opinion publique contre l'accord de Charlottetown.

Samedi matin, le premier ministre Rae s'expliquera d'ailleurs de vive voix devant l'Association canadienne-française de l'Ontario, laquelle se réunit pour prendre officiellement position en vue du référendum de Charlottetown. Plusieurs militants au sein de l'organisme ont également l'intention d'y plaider en faveur du OUI le 26 octobre.

◆ Bosnie

Enfin, comme preuve de leur bonne volonté, les deux présidents ont souhaité le déploiement rapide d'observateurs internationaux sur les aéroports des deux pays en tant que « mesure tendant à restaurer la confiance ».

La délimitation de la péninsule de Prevlaka, revendiquée par les Croates, mais qui est une véritable plate-forme militaire grâce à laquelle l'armée fédérale yougoslave tient sous la menace de ses canons Boka Kotorska et Dubrovnik, devra être effective dans trois semaines, le 20 octobre prochain. C'est à cette date précisément que les deux présidents se sont engagés à se retrouver en présence de MM. Vance et Owen.

L'accord sur Prevlaka, qui doit encore être approuvé par le siège des Nations unies à New York, est dans l'esprit de la conférence de Genève la première pièce d'une cessation des hostilités dans tout le pays qui doit se faire secteur par secteur, selon l'expression utilisée par le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd.

Le retour des réfugiés a constitué une part importante des discussions, chacun des deux pays ayant accepté le retour de ses réfugiés respectifs dans leurs foyers, que ce soit sur le territoire de la république de Croatie ou encore sur celui de la RFY. À cette fin, un mécanisme quadripartite comprenant les autorités de Croatie, les représentants serbes locaux ainsi que la FORPRONU et le HCR va être mis en place afin d'obtenir la mise en oeuvre de ce processus.

Toutes les spoliations obtenues par la terreur à l'encontre des victimes de la politique du « nettoyage ethnique » sont déclarées nulles et non avenues par les deux chefs d'État qui demandent également la libération rapide de tous les prisonniers et la suppression de tous les camps sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge et du Haut commissariat aux réfugiés (HCR).

« De toute évidence, nous n'avons pas surmonté toutes les difficultés concernant les causes de cette crise », a déclaré le président Franjo Tudjman qui avait, mardi soir à Zagreb, passé un accord avec le président bosniaque Alija Izetbegovic en vue de propositions communes en faveur d'un règlement politique de la crise. « Mais a ajouté le chef de l'État croate, nous sommes mutuellement prêts à parvenir à la paix ».

De son côté, le président Dobrica Cosic a déclaré que ces premiers accords devaient « instiller l'espoir que nous serons capables de faire plus dans le futur ».

M. Douglas Hurd, a estimé, hier à l'issue d'entretiens à Genève, que la présence de la nouvelle Yougoslavie à la Conférence de Genève était la preuve que les sanctions mises en place par la communauté internationale à l'encontre de ce pays commencent à porter leurs fruits. Selon le chef de la diplomatie britannique, pays qui préside la Communauté européenne, ces sanctions doivent conduire la RFY à une politique plus saine vis-à-vis des républiques voisines.

Par ailleurs, des combats étaient signalés dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, hier, mais le calme prévalait à Sarajevo, dont la population compte sur un rétablissement du pont aérien de l'ONU.

Mardi, un responsable américain avait estimé que la reprise des vols interviendrait en seconde moitié de semaine. Les 380 000 habitants assiégés de Sarajevo sont privés de livraisons aériennes depuis près d'un mois.

Radio-Sarajevo a entretenu l'espoir en annonçant à plusieurs reprises une reprise imminente du pont

aérien, interrompu le 3 septembre après la destruction en vol d'un avion italien. Mais les 19 pays qui assuraient les vols humanitaires hésitent à les rétablir sans recevoir des garanties de sécurité plus fermes.

Leurs craintes ont été renforcées par un incident survenu mardi en Croatie, où deux hélicoptères de l'ONU ont essuyé des tirs. Le soldat croate jugé responsable a été arrêté.

Les besoins alimentaires de Sarajevo s'accroissent de jour en jour. Les stocks de vivres des organisations humanitaires sont presque épuisés et les habitants de la ville sont privés d'électricité et d'eau courante depuis trois jours.

La radio, ajoutant à l'insatisfaction qu'inspire la présence de l'ONU à nombre d'habitants, a affirmé que le courant n'était pas rétabli parce que les Casques bleus refusaient de protéger les techniciens chargés de procéder à des réparations.

Hormis quelques tirs de mortier au nord de Sarajevo, un calme inhabituel régnait hier dans la ville, et le centre de commandement de l'armée n'a pas signalé de combats ailleurs.

◆ Taux

la valeur plancher du dollar canadien est de 80 cents américains environ.

De son côté, M. Benoît Durocher, économiste à la Banque Royale, a souligné que l'addition des politiques arrêtées récemment par la Banque du Canada précisait une fois de plus que cette dernière entendait maintenir l'inflation à l'intérieur de 3 % d'ici la fin de l'année. Dans cette perspective, de souligner M. Normand Faubert, cambiste à la CIBC, le gouverneur fera tout pour contrer les pressions inflationnistes qu'elles viennent par le flanc des importations ou par celui des exportations.

Pour l'heure, cette brusque modification du profil financier canadien va ébranler sérieusement la confiance des consommateurs. C'est du moins la conviction exprimée par M. Soucy qui s'est empressé d'ailleurs de souligner que l'économie canadienne va être écorchée là où le manque de tonus faisait cruellement défaut. « Cette majoration, de confier M. Soucy, c'est rien de moins qu'un solide coup de frein dans la consommation de biens ».

Selon ce spécialiste, le dollar canadien, contrairement par exemple au dollar américain, a subi coup sur coup les échos négatifs de deux phénomènes. Pendant une quinzaine de jours, le dollar canadien était prisonnier de la tourmente qui avait frappé le système monétaire européen. Concrètement, en ayant augmenté son taux la Bundesbank (en Allemagne) a attiré les investisseurs aux dépens des monnaies nord-américaines.

Après quoi, de poursuivre M. Soucy, nous avons écopé des déclarations dramatiques des politiciens canadiens qui, en faisant des comparaisons avec l'ex-Yougoslavie et le Liban, ont favorisé des pressions à la baisse que la communication de l'étude de la Banque Royale n'a fait qu'amplifier. Cet ensemble de facteurs aura eu un résultat : rendre les marchés très nerveux. Actuellement, c'est l'émotivité qui a la priorité. Si la rationalité avait le dessus, le taux préférentiel serait demeuré à son niveau.

Au cours d'une tournée dans la région de Québec, le premier ministre Bourassa a déclaré que « ce n'était pas sérieux » de laisser entendre qu'il avait « contribué à détériorer le climat économique » pour avoir énoncé certaines chiffres afin d'illustrer son propos.

En attendant que la rationalité économique reprenne ses droits, ce que d'ailleurs tous les experts prédisent en soulignant que le taux préférentiel retournera aux environs de 6,25 % d'ici la fin de l'année, les con-

sommateurs qui en avaient la possibilité se sont empressés de fermer leurs hypothèques dans la journée d'hier.

S'il n'était pas possible de quantifier avec exactitude le nombre de consommateurs qui ont décidé d'agir de la sorte, on a signalé, tant à la Banque Nationale qu'à la CIBC, une « cohue téléphonique ».

◆ Nutrition

cond regroupait les élèves présentant des difficultés.

Les 226 sujets partageaient cependant tous les mêmes caractéristiques sociales et démographiques.

Les chercheurs ont d'abord évalué l'état de l'alimentation de ces enfants. Ils ont ensuite observé leur comportement en classe. Finalement, ils ont étudié leurs résultats aux examens de mathématiques et aux tests de français à la fin de l'année 1991.

Chez les écoliers dits « performants », le pourcentage de ceux qui ne rencontraient pas les normes alimentaires fixées par le ministère canadien de la Santé était pratiquement toujours plus faible — du moins dans plus de la moitié des cas — que chez les écoliers qui éprouvent des difficultés.

L'exemple de l'apport en protéines illustre bien les conclusions de l'étude.

Chez les écoliers qui réussissent bien, un sur 100 souffre de carences en protéines. Chez les élèves en difficulté, un sur 10 ne reçoit pas l'apport protéinique nécessaire.

Le même phénomène a été observé pour le magnésium. À peine 2,6 % des enfants qui « performant » ne rencontrent pas les besoins fixés par le ministère de la Santé. Chez les écoliers en difficulté, 16,8 % souffrent de carences en magnésium. Il en va de même pour d'autres éléments nutritifs, comme le phosphore, le potassium et l'acide folique.

« Cela nous a convaincus qu'il y avait une association très forte entre la qualité de l'alimentation et la performance scolaire chez les enfants défavorisés de Montréal », a dit hier Mme Michèle Houde-Nadeau, coauteur de l'étude.

Les chercheurs se sont par ailleurs attardés à la « prévalence de certains comportements alimentaires associés à des niveaux de performance différents ». L'omission du petit déjeuner, par exemple.

Plus de 25 % des enfants qui ont participé à l'étude ne déjeunent pas tous les jours.

« C'est une proportion importante. Dans l'ensemble de la population québécoise, la proportion varie de 15 % à 20 %. Cela inclut les adultes et les adolescents qui peuvent, eux, se permettre des écarts plus grands que les enfants », a dit Mme Houde-Nadeau.

Le pourcentage d'écoliers « performants » qui ne déjeunent pas régulièrement s'élève à 14,5 %. Chez les écoliers en difficulté, cette proportion atteint à 35 %.

« Le déjeuner a un impact sur la performance scolaire », concluent les auteurs de l'étude.

La consommation d'aliments sucrés a également un effet sur les résultats scolaires. Il ressort de l'étude que les enfants dits « performants » consomment moins d'aliments sucrés que les élèves qui affichent de meilleurs résultats.

La recherche fait par ailleurs ressortir une forte corrélation entre les carences alimentaires et les problèmes de comportement scolaire.

Ainsi, les écoliers les plus turbulents souffrent très souvent d'un apport insuffisant de plusieurs éléments nutritifs, dont le potassium, le calcium et le magnésium. Il en va de même pour les élèves qui sont souvent « fatigués » à l'école.

« Un enfant qui ne mange pas correctement peut difficilement avoir

un comportement ouvert à l'apprentissage », estime Mme Houde-Nadeau.

Le président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, M. Jacques Mongeau, a insisté sur l'importance de la recherche publiée hier.

« À ce jour, les intervenants scolaires ne disposaient de données empiriques sur le sujet, aucune étayant vraiment les caractéristiques de l'échantillon montréalais. Les résultats de la présente recherche apportent un éclairage inédit au problème de la faim des enfants d'âge scolaire », a-t-il dit.

Il y a un an, le ministère de l'Éducation du Québec avait octroyé au Conseil scolaire de l'île de Montréal un budget de 9,3 millions \$ pour la mise en place de mesures additionnelles en milieu défavorisés, dont 4 millions \$ pour un programme de mesures alimentaires.

Depuis, une soixantaine d'écoles primaires et secondaires offrent des repas du midi aux élèves des familles défavorisées.

Dans 36 de ces écoles, des organismes communautaires ont pris en charge le programme.

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal estime à 50 000 le nombre d'enfants de milieux défavorisés sur son territoire.

◆ Wilhelmy

rassa a immédiatement réagi à cette affaire, devenue l'Affaire Wilhelmy, en disant que le jugement de la population et de l'Histoire portera sur l'entente elle-même et non sur une conversation privée qui s'est déroulée tard en soirée.

« Comme négociateur, on m'attache, dit-il. Ma réponse c'est la réalité. Si c'est ça l'écrasement, 31 gains, la société distincte... si c'est ça que dire d'un gouvernement (le PQ) qui a laissé tomber le droit de veto du Québec ».

M. Bourassa ajoute que si ce « fait divers » peut attirer l'attention du public sur le contenu de l'entente et inciter les gens à la lire, eh bien « tant mieux ». « Ils constateront que nous avons obtenu plus que tous les autres gouvernements depuis 125 ans ».

M. Bourassa ajoute que M. Tremblay a tenu publiquement des propos contraires à ceux relatés dans la transcription. Le conseiller avait dit, en conférence de presse, que le Québec obtenait la meilleure entente possible dans le contexte et que c'était « ça ou l'indépendance ».

La conversation a eu lieu le 28 août. M. Tremblay avait un appareil cellulaire. Mme Wilhelmy était chez elle. Ils ont parlé durant 27 minutes à compter de 22 h 24 ce vendredi soir, la veille du congrès du Parti libéral.

Cet échange montre par ailleurs que le premier ministre a souffert, à son retour aux tables, du boycott des négociations qu'il avait décrété en juin 1990. Ses fonctionnaires n'ayant pu participer aux négociations préalables, pour faire le tri de ce qui était acceptable ou non pour le Québec, M. Bourassa se trouvait en conflit direct avec tous ses homologues qui venaient de signer une entente sans le Québec le 7 juillet.

M. Bourassa a souffert également de l'absence de ce que Mme Wilhelmy appelle « un coach comme à la boxe », pour le stimuler, le convaincre de continuer à tenir tête à ses homologues, à l'intérieur d'une

Rectificatif

UNE MALENCONTREUSE coquille nous a fait écrire hier que la CSN fait partie de la Coalition en faveur du projet Grande-Baleine, alors qu'il s'agit de la CSD. Toutes nos excuses à l'une et à l'autre.

1er octobre

par la PC et l'AP

1988: le premier ministre Brian Mulroney déclenche des élections pour le 21 novembre.
1987: un tremblement de terre secoue la région de Los Angeles: six morts et plus de 100 blessés.
1986: John Fraser est élu président de la Chambre des communes à Ottawa.
1985: Raid de l'aviation israélienne sur le quartier général de l'OLP à Tunis: plus de 70 morts.

POLITIQUE

Le référendum

Dans le coin de la patinoire

L'ANCIENNE vedette de hockey Guy Lafleur a volé le show aux politiciens, dimanche dernier, au lancement de la campagne du OUI dans la capitale québécoise.

Plus que le ministre Marc-Yvan Côté, plus même que le premier ministre, le Démon blond de la Sainte-Flanelle et des Nordiques a été ovationné et acclamé par la foule libérale, scandant, comme aux grands soirs du Forum et du Colisée : Guy ! Guy ! Guy ! Celui-ci, qui a du toupet et le sens de la répartie, corrige le tir : « Ce n'est pas Guy ! C'est OUI ! ».

Ravis, les militants en redemandant, Lafleur en redonne, explique son choix en quelques phrases bien senties, concluant : « J'ai toujours été fier d'être Québécois et Canadien. C'est avec cette fierté que je dirai OUI. » M. Bourassa, qui a l'habitude de se faire voler la rondelle et ne s'en offusque pas, apprécie le coup de patin du directeur des affaires publiques des Nordiques et commente, goguenard : Il est aussi habile que moi dans le patinage... politique.

Mais la glace est mince et les coins de patinoire parfois abrupts. Le hockeyeur a exercé son droit le plus strict en se prononçant comme il l'a fait. De la même manière, les dirigeants de Molson-O'Keefe peuvent sauter sur la glace référendaire. Par contre, le mutisme du président des Nordiques, M. Marcel Aubut — encore hier, à l'inauguration de l'Institut national d'optique qu'il préside, le naguère volubile avocat fuyait les journalistes — a quelque chose d'étonnant. Il ne veut même pas dire si sa vedette a été promue des affaires publiques aux affaires... politiques. Peut-être veut-il, désormais, éviter la controverse, de peur d'être contredit ou de recevoir un coup d'épaulé.

« GUY LAFLEUR votera OUI, so what ! » s'est exclamé M. Lucien Bouchard, à Rimouski lundi soir. Le président du Bloc québécois et vice-président du comité du NON explique qu'il a toujours admiré Lafleur pour ses prouesses sur la patinoire. Mais il ne croit pas que sa prise de position ait beaucoup d'impact auprès des électeurs. Il estime que les gens sauront faire la distinction entre la renommée du hockeyeur et ses opinions politiques. Propos sensés, nullement blessants, ni envers la légende de Thurso ni envers ses adulateurs. M. Bouchard fait une mise en échec aussi loyale que la montée fulgurante de l'homme au toupet.

Pourtant, le premier ministre Mulroney se sent offusqué, choqué, ulcéré. Mardi, aux reporters qui le suivent, on fait savoir qu'il serait disposé à répondre à des questions sur l'affront de son ancien ami. Les scribes font la sourde oreille ; le chef du OUI ignore leurs interpellations sur d'autres sujets, nettement d'intérêt public. En Gaspésie, en soirée, le ministre Côté saute sur la glace en commentant ce qu'il appelle l'affaire Lafleur. M. Mulroney, se défilant quelque peu de l'apocalypse selon la Banque Royale, se lance à l'attaque. Il réclame rien de moins que des excuses de son ancien ministre à Lafleur et à ses partisans pour avoir suggéré, selon lui, que le hockeyeur n'était pas assez intelligent pour comprendre l'enjeu du référendum du 26 octobre. Quelle attitude méprisante, clame-t-il, la main sur le cœur, comme s'il avait été dardé.

PIRE encore, M. Mulroney tente de recruter une autre affaire des Yvettes, si dommageable au camp du OUI en 1980. Cette année-là, Mme Lise Payette avait comparé Mme Madeleine Ryan, épouse du chef libéral d'alors, à la pauvre Yvette des manuels scolaires, on ne peut plus stéréotypée et conservatrice. Fort injuste,

l'allusion avait été dénoncée par Lise Bissonnette, dans LE DEVOIR, et donné des ailes au Mouvement des Yvettes pour le NON, remplissant même le Forum de Montréal. La manœuvre de M. Mulroney est cousue de fil blanc, pour ne pas dire grossière. Le parallèle ne tient pas, si ce n'est, ô coïncidence, que le mari de l'Yvette de Mme Payette se prénomme... Guy.

La rondelle du OUI ne saurait se rendre bien loin. Pourtant, lancée si fermement par M. Mulroney, elle pourrait se rendre jusqu'à l'embouchure du filet. Aussi, pour éviter tout dérapage ultérieur, M. Bouchard a fait hier une mise au point appropriée, qui remplace l'incident dans une perspective plus sobre et juste. Il redit son admiration pour



Michel Venne

Lafleur et son droit de prendre position comme il l'entend. « Ceci étant dit, en bonne démocratie, toutes les opinions politiques sont égales, quels que soient la célébrité et le champ d'expertise de leurs auteurs. À la fin, c'est l'opinion de l'ensemble de la population qui compte. »

On ne saurait mieux dire. D'autant que, comme le note M. Bouchard, la vraie question est ailleurs. Au lieu de détourner l'attention sur des trivialités, le premier ministre devrait faire en sorte que les textes juridiques découlant de l'entente de Charlottetown soient rendus disponibles sans délai à l'ensemble des Canadiens. Au fait, c'est le premier ministre, et non son ancien ministre Bouchard, qui devrait présenter des excuses à la population. M. Mulroney a raillé mardi ceux qui veulent avoir les fameux textes, probablement pour approfondir les clauses dérogatoires, le samedi soir, après le hockey, ou pour faire les délices des avocats. Si vous voulez garder ces textes juridiques secrets, rendez-les publics dès maintenant, ironise-t-il. Il laisse ainsi entendre que les Canadiens n'ont ni l'intérêt ni le besoin de lire l'entente, à moins qu'il ne doute de leur capacité à la comprendre.

D'UNE certaine manière, cet incident qui fait boomerang sur M. Mulroney fait penser à un mot de l'ancien premier ministre Lesage. Prié de faire campagne pour bien faire comprendre les tenants et aboutissants de la formule Fulton-Favreau, en 1965, M. Lesage s'était exclamé que les non-instruits n'y comprendraient rien. M. Mulroney pense-t-il qu'il en serait ainsi avec les textes sur lesquels les avocats des 17 parties en cause s'esquintent depuis cinq semaines ?

En attendant, le texte de l'entente politique du 28 août ne serait sûrement pas inutile. Interrogé mardi sur les ondes de CJRP, à Québec, Guy Lafleur a prétendu qu'il l'avait lue. Toutefois, à Robert Gillet qui le grillait, le porte-parole des Nordiques a prétendu que le droit de veto équivaut au droit de... vote. Soyons bons princes. Fort occupé à la promotion de Molson-O'Keefe et, désormais, à la campagne du OUI, le Démon blond n'a probablement eu accès qu'à un court résumé de l'entente. S'il a finalement le temps de lire le texte de 12 pages, il finira par découvrir, peut-être, la demi-douzaine de veto que MM. Bourassa et Gil Remillard prétendent avoir récupérés pour nous.

Il a quand même du toupet, ce Guy national et fleurdélié !

Bourassa mise sur l'économie pour vendre la «paix» constitutionnelle

Michel Venne

de notre bureau de Québec

DEPUIS le début de sa tournée, Robert Bourassa cherche à créer, en fond de scène d'une campagne morne, l'impression qu'il peut, lorsqu'il est libéré du débat constitutionnel, attirer des investisseurs et des emplois d'avenir.

Jour après jour, comme hier à Québec, il saute d'usines en centres de recherche financés par l'État pour étaler des réalisations concrètes de son gouvernement, illustrées ensuite par des images aux téléjournaux. Il prononce quelques mots devant les employés. Ses discours sont modérés. Il essaie d'éviter les foules hostiles.

C'est lorsqu'il répond aux questions des journalistes que le ton peut monter un peu. Comme hier, lorsqu'il a accusé les leaders du NON de cacher leurs véritables intentions : « Voter NON, c'est voter pour ceux qui veulent la souveraineté. »

Où quand il s'est défendu d'être responsable des soubresauts du dollar et des taux d'intérêt, parce qu'il ose parler des « risques » d'une rupture du pays si le NON gagne : « C'est pas sérieux, dit-il. A-t-on le droit de dire la vérité dans une campagne référendaire ? »

À certains égards, la campagne sur le terrain de M. Bourassa emprunte au style dont voulait imprégner la sienne M. René Lévesque en 1980. Ce dernier faisait lui aussi le tour des usines ou des centres créés par le gouvernement, d'une part pour montrer ce qu'un gouvernement indépendantiste était capable de faire. Et pour induire d'autre part qu'il pourrait en faire bien davantage s'il disposait de tous les outils, c'est-à-dire la souveraineté.

M. Bourassa, pour sa part, fait miroiter combien il pourra en faire plus si la paix constitutionnelle et la stabilité politique reviennent, si le OUI l'emporte le 26 octobre. En contrepartie dans ses discours, il oppose

ses réalisations concrètes à l'incertitude que provoquerait, selon lui, le rejet de l'entente de Charlottetown.

Du même coup, le premier ministre s'attribue des succès, ce qui peut contribuer à rétablir la confiance du peuple en leur chef politique. L'affaire Wilhelmy-Tremblay, la saga des textes incomplets et l'absence de textes juridiques ont nourri méfiance et scepticisme à l'égard de l'entente et du négociateur en chef du Québec.

À l'Institut national d'optique, à l'occasion d'une visite du parc technologique de Québec, hier, il a commencé par dire aux employés : « Je vous félicite », pour se reprendre et dire : « Je nous félicite, parce que nous avons réalisé cela tous ensemble. »

Avant de se rendre ensuite à l'Ins-



Le premier ministre Robert Bourassa a fait quelques pas hier avec le président des Nordiques Marcel Aubut dans le cadre d'une visite à l'Institut national d'optique au Parc technologique de Sainte-Foy.

L'AFFAIRE GUY LAFLEUR

Bouchard renvoie la rondelle à Mulroney

Jean Dion

envoyé spécial

SHERBROOKE — Guy Lafleur peut faire du patin de fantaisie lorsqu'il traite de droit de veto, Lucien Bouchard respectera quand même son droit de faire part de son opinion dans le débat constitutionnel.

Mais lorsque Brian Mulroney se mêle de laisser entendre que les Canadiens ne comprendraient pas les détails de l'entente de Charlottetown, le chef du Bloc québécois ne se gêne pas pour accuser le premier ministre de calomnier l'ensemble de la population qu'il est censé représenter.

Ainsi M. Bouchard s'est-il défendu, hier, d'avoir insulté Lafleur tout en retournant aussitôt le tir contre son ancien chef.

La pluie d'accusations se poursuit donc, et on a beau n'être qu'aux premières minutes de la première période du match référendaire, les échanges sont déjà musclés et, s'ils constituent un indice de ce qui s'en vient, il faut espérer que le verdict du 26 octobre ne sera pas nul et qu'on n'aura pas à se rendre en prolongation.

Après la Banque Royale et l'argent mardi, c'était en effet au tour du héros de l'hiver et du hockey de se retrouver en pleine mêlée, hier, au moment où, fort à propos, la première neige tombait sur Sherbrooke lors de la seconde journée de la tournée du NON en Estrie.

Lucien Bouchard a ainsi choisi de renvoyer la rondelle dans le territoire du OUI en contre-attaquant Brian Mulroney, qui l'avait sommé la veille de s'excuser auprès de Lafleur pour avoir laissé entendre que, vedette du sport, ce dernier, qui a pris position pour le OUI, n'était pas en mesure de parler de politique de manière intelligente.

d'une importante association italienne, la FILEF, et qui se définit comme un Italo-Québécois, se montre « très préoccupé par ce qui est en train de se produire. Cette entente risque de lier (notre) avenir à quelque chose auquel il ne sera plus possible d'échapper ».

Il invite ses compatriotes à « dire NON parce que nous sommes des hommes et des femmes libres », alors que Arlindo Vieira, de la communauté portugaise, ajoute qu'il est important que « les gens de ma communauté comprennent qu'il ne faut pas avoir peur ».

La comédienne Elisabeth Chouvalidze, d'origine russe, déclare que comme Québécoise d'adoption « je me préoccupe de ce qui m'adopte. Ce pays est le mien, sa liberté me préoccupe parce que c'est la mienne ».

Le Rassemblement compte également parmi ses membres des gens comme Jean-Claude Icart et Martial Pierre, de la communauté haïtienne, ou l'avocat italien Giuseppe Sciortino.

Les véritables insultes, c'est M. Mulroney lui-même qui les a proférées hier (mardi) à l'endroit de tous les Canadiens et de tous les Québécois lorsqu'il a déclaré que, même si ceux-ci avaient en main les textes juridiques de l'entente, ils ne les comprendraient pas, a lancé M. Bouchard.

Le premier ministre avait indiqué en substance que la disponibilité des textes ne donnerait probablement pas plus aux gens le goût d'en prendre connaissance de manière détaillée et que, de toute manière, ils n'en saisiraient pas tout le sens.

Jamais M. Mulroney n'aura dévolé aussi clairement ce qu'il pense de ses concitoyens. Au lieu de détourner leur attention, il devrait s'excuser et faire en sorte que les textes juridiques soient immédiatement disponibles, a soutenu M. Bouchard, d'abord lorsque apostrophé par les journalistes puis par voie de communiqué.

Qualifiant l'affaire Lafleur d'épisode et de non-événement qui n'aura certes pas l'impact des Yvettes, le chef du Bloc québécois a quand même tenu à remettre les pendules à

l'heure dans ce dossier. Je suis assez bien élevé pour savoir m'excuser lorsque je crois avoir offensé quelqu'un, et ce n'est pas le cas.

Il a rappelé qu'il voulait une grande admiration à l'ancien hockeyeur, une inspiration pour la jeunesse québécoise et que l'essence de ses propos consistait à dire que lorsque l'on sort de son secteur professionnel, même si l'on y a connu une très grande réussite, et qu'on entre dans la politique, notre opinion vaut celle des autres. Guy Lafleur a le droit de s'exprimer, mais son opinion n'est pas plus valable que celle de ses concitoyens.

M. Bouchard n'a pas relevé que mardi matin, sur les ondes de la station de radio CJRP, à Québec, l'ancien du Canadien et des Nordiques a paru confondre, lorsqu'interrogé sur le contenu de l'entente, le concept de droit de veto du Québec avec celui de droit de vote.

Pendant ce temps, la caravane du NON de plus en plus bicéphale — hier, Jacques Parizeau était à Montréal et plusieurs de ses lieutenants en Estrie — a poursuivi en région son travail le long des bandes, à ras la glace, via l'organisation de multiples

Le député a relaté hier que lorsque les gens l'interrogent sur l'absence de textes juridiques il leur répond : « Est-ce que vous avez déjà lu toutes les clauses de votre contrat de mariage ou de votre contrat d'assurance ? Non... mais vous vous sentez protégé quand même. Dans ce cas-ci, c'est la même chose : il faut faire confiance. »

C'est également pour rétablir la crédibilité de M. Bourassa que, dès qu'ils en ont l'occasion, des ministres vantent ses compétences en public.

Lors de l'inauguration du comité du OUI dans Jean-Tallon, la circonscription de Gil Remillard, ce dernier a présenté son chef comme « un négociateur exceptionnel ». Dénigrant les tenants du NON, qui seraient contre n'importe quelle entente puisqu'ils veulent la souveraineté, le ministre conclut que « la vraie question, au fond, c'est : croit-on ou ne croit-on pas dans ce pays (le Canada) ? ».

Le ministre d'État aux Finances, à Ottawa, M. Gilles Loiselle, a également fait l'éloge du premier ministre. Les demandes du Québec ont été nombreuses depuis 30 ans, dit-il. Peu d'entre elles ont été satisfaites. « Il a fallu M. Bourassa pour que le déblocage se fasse », dit-il.

Le premier ministre a pour sa part soutenu que les critiques des opposants à l'entente sont autant de ballons dégonflés. Aussi bien les craintes que la clause de société distincte ne protège pas la loi 101 que les critiques sur le Sénat égal ou sur le fait que nous obtenions moins que l'accord du lac Meech ne résistent pas à l'analyse. Tant et si bien, dit M. Bourassa, que le camp du NON s'acharne maintenant à réclamer des textes juridiques, lesquels, promet-il, vont simplement confirmer l'entente politique.

Il répète enfin qu'il est faux de prétendre, « c'est un mensonge pur », dit-il, que cet accord bloque l'avenir puisque le Québec conserve sa liberté d'action et son droit à l'auto-détermination.

assemblées de cuisine, visites d'entreprise et rencontre de différents groupes.

Hier, outre M. Bouchard, les Jacques Brassard, Gilles Dupeppe, Denis Lazure, Jean-Guy St-Roch, Gilles Rocheleau, François Gérin et Richard Holden sillonnaient les Cantons. Respectant la promesse initiale du comité du NON de faire campagne sur l'accord du 28 août, M. Brassard a notamment procédé à une dissection en règle du consensus devant quelques dizaines d'étudiants du cégep de Sherbrooke.

Si l'on en juge par l'accueil des gens dans les différents sites visités, le débat ne semble guère embraser les passions, sauf chez ceux qui sont déjà gagnés à la cause du NON. C'était le cas, hier après-midi, à l'Université de Sherbrooke, où M. Bouchard a livré une allocution mordante devant quelques centaines d'étudiants de la faculté de droit.

La tournée du NON prend aujourd'hui le chemin de Drummondville après un arrêt à Montréal, où seront imprimés 1,5 million d'exemplaires du contenu intégral et annoté de l'entente de Charlottetown.

Brian Mulroney défie les indépendantistes

Le ministre Pierre Blais prend ses distances

d'après la Presse canadienne

MONT-JOLI — Le premier ministre Brian Mulroney a jeté les gants et s'en est pris vigoureusement au chef péquiste Jacques Parizeau, le mettant au défi de dévoiler une étude économique qui appuie la thèse indépendantiste.

« Qu'il nous montre une seule étude sérieuse qui démontrerait que l'indépendance du Québec favoriserait la création d'emplois (...), la croissance économique, la stabilité monétaire ou la richesse individuelle », a lancé M. Mulroney devant les 150 invités de la Chambre de Commerce de la région de Mont-Joli.

Visant particulièrement M. Parizeau, le premier ministre a carrément laissé entendre que ce dernier manquait d'enthousiasme.

« Quand il s'y donne (la peine), ça va bien ses affaires. Des problèmes se règlent avec des phrases, des négociations de conventions collectives à répudier, des milliers de fonctionnaires induits en erreur », a-t-il déclaré.

M. Mulroney faisait alors allusion à la décision prise en 1982 par le gouvernement péquiste de réduire les salaires des fonctionnaires de 18 % en moyenne, des salaires négociés deux ans auparavant par le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard.

Le ministre québécois de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté, qui était présent à cette assemblée publique, a été le premier hier à rappeler ces événements.

« Qui nous dit aujourd'hui qu'on ne peut pas abuser d'un NON sur le plan de l'interprétation ? Méfiez-vous de

ces beaux parleurs qui, le temps d'un OUI en 1980, ont tout donné et, le lendemain, ont tout repris », a-t-il dit.

M. Mulroney a répété ce qu'il dit depuis trois jours, à savoir que le camp du NON a tenté dès le départ de « brouiller les cartes » et de « endormir la population » en disant qu'un vote négatif n'était pas nécessairement un vote pour l'indépendance du Québec.

« Nous parlons enfin des vrais enjeux. Le vrai enjeu qu'on le veuille ou non, a-t-il réitéré, c'est l'avenir du Québec et l'avenir du Canada. »

M. Mulroney a prévenu les Québécois qu'ils pourraient faire face à une dure désillusion advenant une victoire du NON le 26 octobre. « Il serait trop tard à ce moment-là pour dire : on m'a trompé. Je ne voulais pas la séparation, je voulais tout simplement m'opposer aux offres de Charlottetown », a-t-il dit.

Il n'a toutefois pas répété ce qu'il avait dit à Halifax, à savoir que dans le reste du Canada on pouvait s'opposer à l'entente constitutionnelle pour des « raisons légitimes ».

En ce qui a trait aux textes légaux, M. Mulroney a indiqué aux journalistes qu'ils pourraient être rendus publics avant le 26 octobre s'ils étaient prêts à temps. Plusieurs sections sont terminées, mais la préférence des premiers ministres est de dévoiler l'ensemble des documents.

Le premier ministre a souligné que les forces du NON avaient une position paradoxale puisqu'elles veulent voir les textes juridiques mais « demandent un chèque en blanc pour réaliser l'indépendance ».

Par ailleurs, devant un groupe de

gens d'affaires de Beauport hier midi, le ministre fédéral des Consommateurs et des Sociétés a demandé aux Québécois de ne pas considérer le présent référendum comme une répétition de celui de 1980.

Contrairement à ce que soutiennent les tenants du OUI, dont son chef Brian Mulroney, le ministre fédéral Pierre Blais déclare que la souveraineté n'est pas l'enjeu du présent référendum et qu'un NON ne signifie pas nécessairement la fin des négociations constitutionnelles.

« D'aucuns tentent de mêler les cartes. Mais peu importe ce que disent tous et chacun, il n'y a qu'une seule question, qu'un seul enjeu : l'acceptation ou le rejet de l'entente de Charlottetown et de l'agenda constitutionnel qu'il sous-tend pour le pays et pour chacune des provinces, y compris le Québec », a déclaré M. Blais.

Du même souffle, il a ajouté que loin d'être l'avant-dernière étape vers la souveraineté comme le prétend Jacques Parizeau, le NON sera le maintien d'un fédéralisme centralisateur à l'image de son ancien maître à penser, Pierre Elliott Trudeau.

Pour lui, une victoire du NON serait « ni plus ni moins que le triomphe du statu quo, la poursuite d'un régime dont tous s'entendent pour dire qu'il a fait son temps. »

D'autre part, M. Blais affirme qu'il est faux de prétendre que les sempiternelles négociations constitutionnelles cesseraient peu importe la réponse donnée au référendum.

Un rassemblement des ethnies pour le NON

Paul Cauchon

JACQUES PARIZEAU se déclarait « secoué » et « bouleversé » par ce qu'il venait d'entendre. Car il venait d'écouter les discours des porte-paroles de 75 personnalités de différentes communautés culturelles québécoises, qui lançaient, dans un geste qualifié d'« historique », le Rassemblement des communautés culturelles pour le NON en invitant leurs compatriotes des minorités ethniques à résister aux campagnes de peur.

L'une des ces porte-paroles, Carmen Sabag-Vaillancourt, déclarait d'emblée que « nous sommes en train de détruire un mythe trop longtemps entretenu au Québec, celui voulant que les communautés culturelles forment un bloc homogène ».

La déclaration émise hier veut ainsi faire contrepoids à la prise de position en faveur du OUI adoptée par trois puissantes organisations dont le Congrès juif canadien et le Congrès italo-canadien.

Les 75 signataires écrivent que « nous connaissons plus que quiconque les difficultés énormes que doivent traverser les peuples qui veulent se tenir debout. Comprenez l'histoire de nos hôtes et nous associer à leur démarche, nous croyons qu'il est temps de mettre fin aux chaos constitutionnels en s'exprimant clairement par un rejet massif de ces offres humiliantes pour tous les Québécois ».

Les leaders invités hier ont repris quelques idées déjà avancées par les tenants du NON — l'entente n'apporte pas de nouveaux pouvoirs, c'est un brouillon, un chèque en blanc — mais leur propos prenaient une tournure originale puisqu'ils reliaient tous cette prise de position à leur histoire personnelle d'immigration.

Ainsi Osvaldo Nunez, un leader de la communauté chilienne, a rappelé sa propre lutte au Chili avant sa fuite en 1974 « pour notre identité et notre culture », ajoutant être devenu « solidaire de la lutte des Québécois ».

Rafael Delli Gatti, qui s'occupe

LES SPORTS

La « magie » n'est pas toujours rose

Le retour de Johnson risque de causer bien des problèmes à son équipe

d'après Associated Press

IL Y A d'abord eu l'euphorie : Magic Johnson qui revient dans la NBA, une légende vivante de retour dans l'alignement des Lakers de Los Angeles.

Il y a maintenant la réalité : un joueur de basket-ball qui lutte contre une maladie mortelle, confronté à la fatigue des voyages et des parties.

Ce n'est pas un portrait aussi joli qu'il avait pu sembler à première vue, lorsque Johnson a annoncé son retour, mardi, après une saison d'inactivité à cause du virus du sida.

« Tout le monde veut ce qu'il y a de mieux pour lui et sa famille », a déclaré Al McGuire, un ancien joueur et entraîneur. « Mais je me demande s'il pose un regard réaliste sur sa participation aux Jeux olympiques et aux parties d'étoiles. Ce furent des parties très faciles comparativement à ce qui se passe dans la ligue ».

Johnson a été nommé le joueur le plus utile lors de la dernière partie d'étoiles et co-capitaine de l'équipe de rêve, le Dream-Team, médaillée d'or aux Jeux de Barcelone.

« Il y a une fausse sécurité en raison des parties qu'il a jouées », a ajouté McGuire. « Mais ces parties étaient propres ».

Johnson voudrait jouer entre 50 et 60 parties et éviter les rencontres deux jours d'affilée. McGuire croit que ce projet sera très bien au début, mais pas par la suite.

Au centre de cette histoire se retrouve le jeune entraîneur des Lakers, Randy Pfund. Les équipes de la NBA comptent 12 joueurs actifs.

Pour les Lakers, ce nombre inclurait Johnson — même pour les parties auxquelles il ne participera pas, à moins qu'il soit mis sur la liste des blessés, ce qui signifierait qu'il devrait manquer cinq parties d'affilée.

« Je crois que cela est faisable », a soutenu le directeur général, Jerry West. « Nos entraîneurs devront examiner attentivement les problèmes que la présence d'un joueur à temps partiel causera. Mais les entraîneurs doivent être flexibles, et devront l'être un peu plus cette année ».

« De toute évidence, plus il jouera de parties, plus ce sera à notre avantage. Mais le plus important est de maintenir sa santé ».

John Wooden, l'entraîneur qui a mené l'équipe de UCLA à dix championnats en douze ans, n'envie aucu-

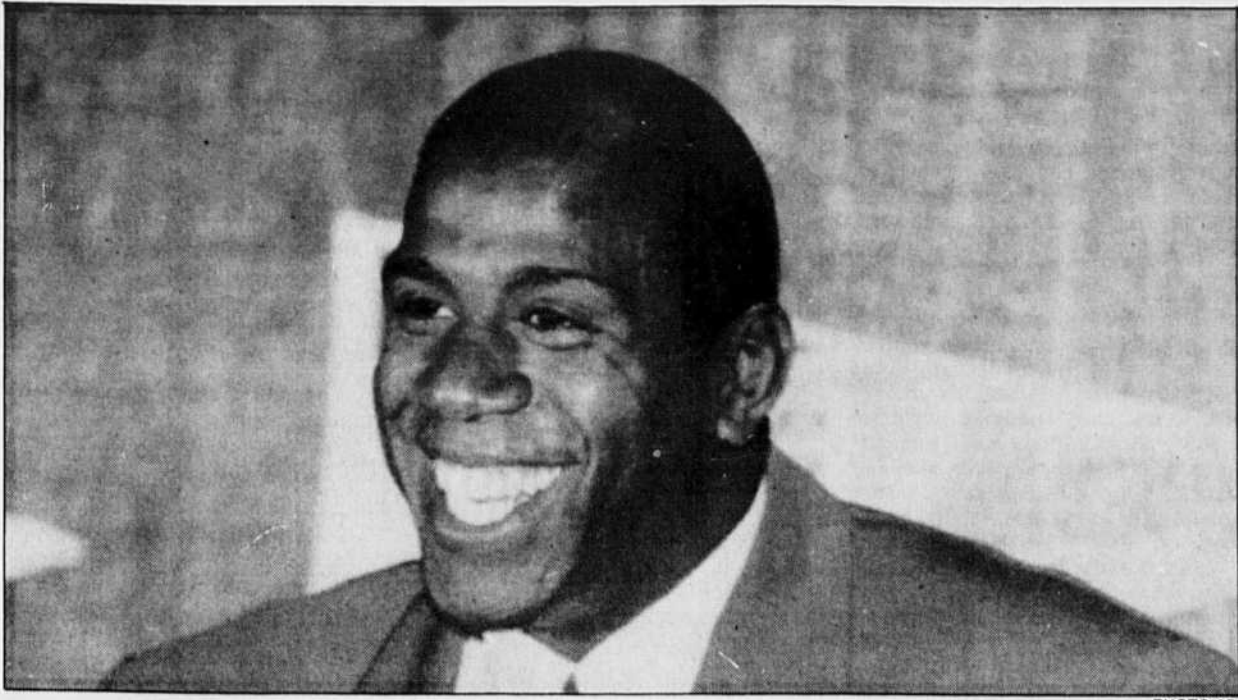


PHOTO AP

Le très puissant Earvin « Magic » Johnson annonçait mardi son retour au basketball parmi les Lakers de Los Angeles. Mais sa condition physique, qui l'obligera à ne jouer qu'un match sur deux lors de la prochaine saison, compliquera sérieusement la tâche de l'entraîneur.

nement le tour de force que devra effectuer Pfund.

« Si j'étais l'entraîneur de Johnson, les conditions dans lesquelles il évolue m'inquiéteraient énormément », a-t-il déclaré. « Mais ce n'est pas différent que d'avoir un joueur malade du cœur. Cela m'inquiéterait terriblement. Quelles seraient les conséquences si, tard dans la saison, vous en aviez besoin dans des parties successives ? Les voyages, le nombre de parties, le problème de faire en sorte que les autres joueurs soient heureux — tout cela constitue un problème réel ».

« Un entraîneur doit toujours penser en termes d'équipe. Johnson est un joueur extraordinaire. Lorsqu'il est là, vous êtes meilleur. Cela ne fait aucun doute. Mais quand sera-t-il là ? »

Red Holzman, qui a conduit les Knicks de New York à deux championnats de la NBA, croit que Pfund se débrouillera très bien — tout comme Johnson. « Du point de vue de l'entraîneur, il est préférable de l'avoir pour 50 ou 60 parties plutôt que pas du tout ».

« Si j'étais l'entraîneur, le faire jouer me préoccuperait compte tenu de sa condition, a-t-il dit.

« Je ne crois pas que ce sera un problème pour les Lakers s'il joue aussi bien que ce à quoi il nous a habitués. Certainement qu'à la télévision, il paraît plus gros et plus fort qu'auparavant ».

« Sa présence représente une plus. Lorsqu'il ne jouera pas, le simple fait de l'avoir aux alentours sera l'équi-

valent de miser sur un autre entraîneur. Ses connaissances sont particulièrement prononcées. Il apporte à une partie une philosophie juste, dominée par une vision d'équipe. Je crois que sa présence ne peut être que favorable. Comment un gars démontrant un tel talent et une telle habileté peut être autre chose qu'un plus ».

Gary Carter s'ennuie déjà?

SAINT-LOUIS (PC) — « Je m'écarte pas la possibilité d'un retour au jeu la saison prochaine même si les chances sont très minces », a dit hier le receveur des Expos Gary Carter, qui vient tout juste d'annoncer sa retraite.

« Felipe (Alou, l'entraîneur) m'en a parlé si jamais l'équipe perdait Darrin Fletcher au repêchage. Si on a besoin de moi, on pourrait alors avoir recours à mes services ».

« Ce n'est cependant pas mon intention pour le moment. Ce n'est qu'une pensée... »

Après avoir annoncé qu'il prend sa

retraite, Carter a fait des adieux dignes des grandes productions de Hollywood, dimanche dernier. Il a produit le seul point à l'aide d'un double à sa dernière présence. Il ne tient pas à jouer d'ici la fin de la saison.

« J'ai reçu mon dernier 'hourra' lors du match de dimanche. Mes genoux me tuent. J'ai de la difficulté à marcher. Ron (McClain, le soigneur) aurait même voulu que je sois opéré demain (vendredi) à Montréal ».

À son retour à la maison, Carter va d'abord s'occuper de sa famille. Il n'a pas vu ses trois enfants depuis un mois.

L'Europe dénonce la commercialisation du sport

STRASBOURG (AFP) — Un rapport sur la coopération européenne stigmatise l'olympisme pour sa « commercialisation du sport » et montre du doigt la Ville de Berlin pour ses tactiques scandaleuses.

Le rapport de la commission de la culture et de l'éducation du Conseil de l'Europe, signé par le parlementaire chrétien-démocrate allemand (CDU-CSU) Gunther Muller, villedonne « la tactique purement et simplement méprisante adoptée par les autorités de Berlin pour les Jeux olympiques de l'an 2000 ».

Présenté hier, le texte fait allusion à un scandale qui avait éclaté l'été dernier après qu'il eut été établi que l'entreprise de relations publiques engagée par les autorités de Berlin avait constitué un fichier sur les personnes chargées de prendre la décision sur le lieu des J.O. de l'an 2000.

Ce fichier comportait notamment des détails sur la vie privée de ces personnes qui auraient permis éventuellement de faire pression sur elles.

Toujours dans le chapitre abordant le « problème fondamental de l'argent dans le sport », le texte constate que « dans ces situations le sport n'est pris en considération qu'en dernier ressort ». Le rapport « regrette ainsi que « des considérations de cette nature semblent avoir prévalu dans le choix d'Atlanta pour 1996 et dans le rejet de l'offre historiquement plus justifiable présentée par la Grèce ».

Le texte s'indigne également des « prix de transfert astronomiques, des primes de match et de la corruption qui s'est installée dans les clubs de football locaux ».

EN BREF...

Lemieux a parlé trop tôt, peut-être...

NEW YORK (AP) — Mario Lemieux dit avoir 42 millions de bonnes raisons de commenter les négociations de son nouveau contrat avec les Penguins de Pittsburgh. Mais il est actuellement le seul à le faire. Les Penguins et l'agent de Lemieux, Tom Reich, avaient très peu à dire à la suite des déclarations du '66' selon lesquelles il s'apprête à conclure une entente de sept ans évaluée à quelque 42 millions \$. « Il y a eu beaucoup de progrès dans les négociations », a dit Reich, mardi, lors d'une interview réalisée au téléphone depuis la Californie. « Mais il s'agit de négociations très complexes et rien n'est conclu. Il n'y aura aucun commentaire avant que l'entente ne soit complétée. » Les Penguins étaient censés annoncer le nouveau contrat de Lemieux lors du match d'ouverture de l'équipe, mardi, face aux Flyers de Philadelphie. Mais Reich a répété « qu'il n'y avait rien de conclu ».

Un Guy Carboneau amoché

Les choses ne vont pas bien pour Guy Carboneau, qui n'a presque plus de chance d'entreprendre la saison en même temps que ses coéquipiers, ce qui va forcer Jacques Demers à remodeler ses tris et peut-être à garder John LeClair au centre. Carboneau a chaussé les patins pour la première fois de la semaine hier, mais il n'a pas complété l'entraînement, son genou gauche le faisant trop souffrir. Il ne disputera pas les deux matchs contre les Nordiques demain et samedi et ses chances de prendre part au match inaugural mardi à Hartford, voire aux suivants, sont devenues très minces, d'autant plus que lui-même ne veut prendre aucun risque. Après avoir tenté un retour infructueux la semaine dernière, Carboneau confiait hier qu'il avait pensé que ce n'était qu'une question de temps, mais il n'est pas encore guéri. Même les médecins ne trouvent rien d'autre qu'une tendinite. (PC)

Changement de cap pour Natation Canada

OTTAWA (PC) — Le directeur du développement de l'élite canadienne de natation, Trevor Tiffany, n'a plus d'emploi. Natation Canada a tout simplement aboli ce poste afin de modifier le développement du programme d'excellence au pays. Natation Canada est particulièrement déçu des résultats obtenus par les nageurs canadiens lors des derniers Jeux olympiques de Barcelone. Dorénavant, Natation Canada entend mettre l'accent sur le développement des jeunes à l'intérieur des clubs locaux.

Steve Dushesne à Québec

QUÉBEC (PC) — Le défenseur âgé de 27 ans, Steve Dushesne, aurait accepté les termes d'un contrat de deux ans avec les Nordiques de Québec de la Ligue nationale de hockey, a-t-on appris de source sûre. Dushesne, qui est arrivé à Québec hier soir, devrait être présenté à la presse québécoise aujourd'hui. Il y a eu beaucoup de va-et-vient, hier, dans les coulisses du Colisée mais on a refusé de vendre la mèche chez les Nordiques.

Canseco lave son linge sale

OAKLAND, Calif. (AP) — Jose Canseco ne pouvait se retenir plus longtemps. À son premier match contre son ancienne équipe, mardi soir, Canseco y est allé d'une virulente attaque contre ses ex-coéquipiers et contre le gérant Tony La Russa. Un mois après son échange aux Rangers du Texas, et un soir après que les Athletics eurent remporté le titre de la section Ouest, Canseco est revenu sur les lieux de ses crimes et de ses triomphes et il s'est fait remarquer sans une seule présence au marbre. Le puissant voltigeur a traité La Russa et certains de ses coéquipiers de menteurs et il a prétendu qu'ils l'avaient expulsé de leur « clique ». Plus il parlait, plus il devenait sarcastique. Il s'est vidé le cœur dans une journée qui aurait pu être mémorable. Canseco a accusé La Russa d'être à l'origine de l'échange qu'il l'a envoyé aux Rangers. Quand Canseco s'est présenté sur le terrain pour l'exercice au bâton, les partisans l'ont applaudi alors que La Russa a quitté les lieux. Canseco et La Russa ne se sont pas parlés. « Il a brûlé ses ponts quand il a quitté et il continue à alimenter le feu, je n'ai aucune envie de le voir », a dit La Russa, qui est encore en fureur contre Canseco. Ce dernier a indiqué que La Russa n'était pas « un gérant pour les joueurs ». Mardi soir, Canseco n'a pas joué en raison d'une blessure à l'épaule alors que les A's l'ont emporté 5-0. Mais après le match, Canseco s'est repris et il a lavé son linge sale. Il a traité La Russa et certains de ses ex-coéquipiers qui ont prétendu depuis l'échange qu'il se trainait souvent les pieds sur le terrain. Ses ex-coéquipiers ne pensent pas tous comme cela. Rickey Henderson lui a donné l'accolade avant le match et Dave Stewart a mentionné qu'il l'admirait. Canseco a surtout été touché par les propos de La Russa qui l'accusait d'être paresseux. « Ce n'est pas vrai, dit Canseco. Peu importe que je travaille fort ou non, des gens trouveront toujours que je suis paresseux. Je peux regarder d'importe qui dans les yeux y compris Tony, et leur dire que je jouais même quand j'étais blessé. » Par la suite, il s'en est pris à ses anciens coéquipiers. « Premièrement, je n'ai jamais été accepté dans l'équipe, a-t-il dit. Ils me jalouaient. Il y avait toutes ces cliques... »

BASEBALL

Ligue nationale	San Diego 5, Houston 6	Aujourd'hui
Mardi	Pittsburgh à Chicago	L. Angeles (Ke Groux 7-13)
Los Angeles 5, Cincinnati 0	San Francisco à Atlanta	à C'nati (Swindell 12-7)
San Francisco 0, Atlanta 6	Philadelphie à New York	19h35
Philadelphie 5, New York 3	Pittsburgh à Chicago	San Francisco (Rogers 0-2)
Pittsburgh 3, Chicago 0	Montréal à Saint-Louis	à Atlanta (Avery 11-11)
Mitrail 1, St-Louis 2 (10m)	San Diego à Houston	19h40
		San Diego (Gr.Harris 3-8)
		à Houston (Bowen 0-6)
		20h35

LIGUE NATIONALE					Ligue américaine
Section Est	g	p	moy.	diff.	
x-PITTSBURGH	95	63	.601		
MONTRÉAL	88	72	.544	9	Mardi
SAINT-LOUIS	80	78	.506	15	New York 3, Cleveland 4
CHICAGO	75	83	.475	20	Boston 2, Toronto 5
NEW YORK	69	89	.437	26	Baltimore 7, Detroit 2
PHILADELPHIE	69	89	.437	26	Chicago 4, Minnesota 5
Section Ouest	g	p	moy.	diff.	
x-ATLANTA	94	62	.603		Texas 0, Oakland 5
CINCINNATI	88	69	.561	6 1/2	Milwaukee 7, Seattle 4
SAN DIEGO	80	76	.513	14	Kansas City 2, Californie 0
HOUSTON	77	80	.490	17 1/2	
SAN FRANCISCO	69	88	.439	25 1/2	New York à Cleveland
LOS ANGELES	62	95	.395	32 1/2	Boston à Toronto
					Baltimore à Detroit
					Chicago au Minnesota
					Texas à Oakland
					Milwaukee à Seattle
					Kansas City en Californie

LIGUE AMÉRICAINE					Aujourd'hui
Section Est	g	p	moy.	diff.	
TORONTO	93	65	.589		Chicago (Fernandez 8-11)
MILWAUKEE	90	67	.573	2 1/2	à Minn. (Tapani 16-11)
BALTIMORE	86	71	.548	6 1/2	13h15
CLEVELAND	75	82	.478	17 1/2	Kansas City (Aquino 3-6)
DETROIT	74	84	.468	19	en Calif. (Finley 6-12)
NEW YORK	74	84	.468	19	
BOSTON	70	88	.443	23	Baltimore (Mussina 17-5)
Section Ouest	g	p	moy.	diff.	
x-OAKLAND	94	63	.599		à Cleveland (Cook 5-7)
MINNESOTA	87	70	.554	7	19h35
CHICAGO	85	72	.541	9	Texas (Pavlik 4-4)
TEXAS	74	83	.471	20	à Oakld (Stewart 12-10)
KANSAS CITY	70	87	.446	24	22h05
CALIFORNIE	69	88	.439	25	Milwaukee (Wegman 12-14)
SEATTLE	60	97	.382	34	à Seattle (Hanson 8-17)
x-champion de section					22h05

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLICS
HEURE DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.
Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.
Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chaque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumenté le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-00076-924. PERCEPTEUR DES AMENDES, DEMANDES, -VS- MARIE JEANNE TREMBLAY, Défenderesse. Le 15 octobre 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 305, rue ST-JACQUES, en la cité d'OUTREMONT Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Table tournante JVC & acc.; Pioneer Audio Digital Timer DI-550 & acc.; ampli Pioneer & acc.; vidéo RCA & acc.; tuner Pioneer & acc.; lecteur de disques compact Sony & acc.; TV couleur Zenith & acc.; Nintendo & acc.; haut-parleurs Pioneer; lave-vaisselle Frigidaire & acc.; micro-onde, etc... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIES, HUISSIERS, 987-7683. Joliette, le 28 septembre 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-00076-924. PERCEPTEUR DES AMENDES, DEMANDES, -VS- MARIE JEANNE TREMBLAY, Défenderesse. Le 15 octobre 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 305, rue ST-JACQUES, en la cité d'OUTREMONT Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Table tournante JVC & acc.; Pioneer Audio Digital Timer DI-550 & acc.; ampli Pioneer & acc.; vidéo RCA & acc.; tuner Pioneer & acc.; lecteur de disques compact Sony & acc.; TV couleur Zenith & acc.; Nintendo & acc.; haut-parleurs Pioneer; lave-vaisselle Frigidaire & acc.; micro-onde, etc... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIES, HUISSIERS, 987-7683. Joliette, le 28 septembre 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-00097-920. DANIEL OVADA & ALS, Partie demanderesse, -VS- RALPH HERZOG, Partie défenderesse. Le 15 octobre 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 389 rue Québec, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Deux bibliothèques vitrées; horloges Quartz; vaisselier vitré beige; trois chandeliers en argent; radio Fougier; table vitrée; ventilateur Supra; caméra vidéo 2405-XL & acc.; horloge vitrée Birks, etc... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIES, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 28 septembre 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC (CH. CIVILE), NO: 700-02-00048-929. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, PARTIE DEMANDEUSE, -VS- LES CARRIÈRES F. CHARBONNEAU INC., PARTIE DÉFENDEUSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en: 1. scie à pierre 60" avec acc., 1 scie à pierre 36" avec acc., 1 scie à pierre 24" avec acc., 1 pick-up Ford 1981, 1 compresseur électrique au diesel, vaisselle, etc... Les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 16 octobre 1992, à 14h00, au no 52, rue LEPAGE, à TERREBONNE, les dix biens consistant en:



Chez Magnani Inc.
RESTAURANT
Menu du jour à partir de 8,50\$ (1ère salle)
-9245 Lajeunesse • Tél.: 387-5959

Cascades lance son offre sur Rolland malgré l'opposition de petits actionnaires

Robert Dutrisac

EN DÉPIT de l'opposition farouche de certains actionnaires non votants de Rolland, Cascades a lancé, hier, son offre d'achat sur les actions votantes du fabricant de papiers fins sans changer un iota à son projet dévoilé le 3 septembre dernier.

Ainsi, Cascades, qui détient déjà 353 791 actions votantes de catégorie B de Rolland, offre d'acheter les 606 115 titres qu'elle ne possède pas déjà au prix unitaire de 21 \$, soit deux fois le cours de l'action au moment du dévoilement de son intention, et quatre fois plus que la valeur boursière des actions non votantes de catégorie A. En théorie, les deux classes d'actions ont la même valeur comptable. Cascades ne s'offre rien aux actionnaires non votants.

Cette offre alléchante a déjà été

acceptée par M. Lucien Rolland, président du conseil de Rolland, et sa famille qui détiennent 57,3 % des actions votantes de la compagnie, et tout près de 90 % de ces titres si on exclut dans le décompte les actions entre les mains de Cascades.

Dans un communiqué émis hier (le porte-parole de Cascades n'a pu être rejoint), le groupe des frères Lemaire précise que l'offre, qui prend fin le 20 octobre à 23 h 59 à moins qu'elle soit prolongée par l'acquéreur, est conditionnelle au dépôt d'au moins 90 % des actions votantes que Cascades ne possède déjà.

Cascades indique qu'elle a « obtenu les approbations requises en matière de valeur mobilière (sic) ». À la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), le secrétaire général de l'organisme de contrôle, M. Jacques Labelle, a révélé que Cascades avait obtenu une dis-

pense de la Commission dont les règlements exigent d'un initié, comme Cascades dans ce cas, une évaluation de l'offre provenant d'une firme indépendante. La CVMQ a jugé que Cascades, qui est écartée du conseil de Rolland, ne possède pas d'informations privilégiées sur sa cible, a expliqué en substance M. Labelle.

Maintenant que l'offre est officiellement lancée, la CVMQ pourra se pencher sur l'inéquité présumée de cette OPA contestée par un groupe de petits actionnaires non votants que représente le pdg des Conseillers financiers du Saint-Laurent, M. Carman Normand, sorte de défenseur de la veuve et de l'orphelin dans le domaine des valeurs mobilières. M. Labelle a confirmé que ce groupe avait rencontré mardi le personnel de la Commission.

Selon M. Normand, la Commission doit empêcher cette transaction

parce qu'elle est « discriminatoire », les petits actionnaires ne pouvant partager la plus-value qui est généralement versée à M. Rolland et à sa famille. Qui plus est, Cascades se propose, une fois son acquisition faite, de convertir ses actions de contrôle en actions de catégorie A auxquelles un droit de vote sera enfin rattachées. Le hic, c'est que cette conversion se ferait à raison de 2,5 de catégorie A pour une action votante. « C'est une dilution complète des actionnaires de catégorie A à qui on demande dans les faits de payer la transaction », soutient M. Normand.

M. Labelle a précisé que c'est au personnel de la Commission qu'il revient de faire sa recommandation quant à la tenue d'une audience relative à cette offre. Une décision sera prise rapidement compte tenu de la date d'échéance de l'OPA, a-t-il indiqué.

Croissance nulle en juillet au Canada

OTTAWA (PC) — Le produit intérieur brut (PIB) est resté stable en juillet au Canada, après avoir connu une hausse de 0,1 % en juin, a indiqué hier Statistique Canada.

On a enregistré une croissance de 0,4 % dans le secteur des services comme les transports, la finance, les assurances et l'immobilier, mais celle-ci a été annulée par une baisse de 0,7 % dans le secteur manufacturier.

La production de biens, qui compte pour environ le tiers du total du rendement économique, a enregistré sa plus forte baisse depuis décembre.

Cette décroissance s'est fait ressentir dans 10 des 21 groupes d'activité classés dans le secteur manufacturier. C'est dans les équipements de transport, qui incluent les automobiles, que la chute a été la plus marquée.

« Avec une production stagnante

et un fort taux de chômage, il est difficile de croire à une reprise économique », a indiqué M. Philip Cross, porte-parole de Statistique Canada.

M. Ernie Stokes, économiste du Groupe WEFA, a souligné que l'absence de croissance économique n'était pas surprenante étant donné un taux de chômage à 11,6 % en juillet.

Selon lui, la faiblesse du secteur manufacturier est aussi due à un ralentissement économique aux États-Unis — ce marché accepte environ 75 % des exportations canadiennes.

En juillet, le Canada a produit des biens et services pour une valeur de 501,8 milliards \$, selon le taux annuel et les prix de 1986, soit pratiquement le même montant qu'en juin.

Les chiffres fournis par Statistique Canada ont été ajustés en tenant compte des variations saisonnières.

EN BREF...

Bombardier et Alstom investissent au Texas

BOMBARDIER ET le groupe franco-britannique GEC Alstom ont annoncé hier, à Austin (Texas), un investissement conjoint d'une valeur de 12 millions \$ US dans le capital de la Texas TGV Corporation, l'entreprise qui dirige le projet d'implantation d'un réseau TGV entre les principales villes du Texas. L'investissement sera réparti en 6 millions \$ US comptant et 6 millions \$ US en services. Cet investissement à parts égales sera réalisé au cours des trois prochains mois et la part de Bombardier sera versée par l'entremise de la filiale américaine de la Société, Bombardier Corporation. Bombardier et GEC Alstom se sont également engagées à prendre une participation additionnelle de 14 millions \$ US, sous réserve de certaines conditions préalables qui portent sur le financement du projet et sur les résultats des études d'achalandage et d'impact sur l'environnement qui sont en cours.

Un sixième Club Price au Québec

CLUB PRICE Canada a procédé, hier, à l'inauguration de son sixième entrepôt-club au Québec, le treizième au Canada. Le Club Price de Montréal, situé rue Bridge, emploie déjà quelque 200 personnes. Dès sa première année d'exploitation, il prévoit recruter plus de 40 000 membres et réaliser un chiffre d'affaires de 80 millions \$. Le nouveau Club Price représente un investissement global de 18,4 millions \$. Il gonfle à 5 le nombre d'entrepôts-clubs ouverts par Club Price Canada en 1992. L'entreprise prévoit en ouvrir cinq autres l'an prochain.

L'industrie japonaise doit rationaliser

TOKYO (Reuter) — L'industrie japonaise est de plus en plus confrontée à des rationalisations d'effectifs du fait du ralentissement économique, selon une étude du ministère du Travail rendue publique hier. La sidérurgie, la construction automobile, l'industrie électrique, les institutions financières et les fabricants de papier et de pâte de papier ont de plus en plus recours à des réductions du temps de travail, des mutations internes et des limitations d'embauche, selon l'enquête réalisée en août et septembre. Des firmes électriques ont décidé des mesures de chômage technique et le secteur du papier et de la pâte à papier envisage d'en faire autant. D'autres sociétés appréhendent une rationalisation de leurs effectifs car elles craignent d'être ultérieurement confrontées à une pénurie de main-d'oeuvre, ajoute le ministère.

Important déficit en France

PARIS (AFP) — Le gouvernement français prévoit un déficit budgétaire de 34,38 milliards \$ US dans son projet de budget de 1993, adopté hier matin en conseil des ministres, a indiqué le porte-parole du gouvernement Martin Malvy. Ce déficit représente 2,2 % du Produit intérieur brut (PIB), et respecte donc la limite supérieure imposée au déficit budgétaire par le traité de Maastricht (3 %), ratifié par la France lors du référendum du 20 septembre. Les dépenses du budget général de l'État devraient augmenter de 3,4 % en 1993 passant à 284,6 milliards \$ US en 1993. Il s'agit d'une progression modérée, au regard de la hausse des prix prévue (+2,8 %) et de la hausse du PIB en valeur (+5,5 %).

Pas de baisse des taux allemands

LONDRES (Reuter) — Lothar Mèller, président de la Banque centrale de Bavière et membre du Conseil de la Bundesbank, a exclu une baisse des taux d'intérêt en Allemagne avant six mois. « J'espère que dans un avenir pas trop éloigné, disons dans une période de six mois, nous pourrions être en mesure de le faire (baisser les taux) », a-t-il déclaré à la BBC. Lothar Mèller a justifié le niveau élevé des taux allemands par les pressions inflationnistes et salariales. « Je pense qu'il est nécessaire de maintenir les taux d'intérêt allemands élevés », a-t-il ajouté. C'est la première fois qu'un responsable de la Bundesbank donne clairement une indication de temps sur une éventuelle réduction des taux depuis celle opérée au début du mois.

La lire plonge

ROME (Reuter) — La lire a plongé hier à la suite de rumeurs, vivement démenties par le gouvernement italien, qu'il s'apprêtait à imposer un gel partiel des comptes bancaires. La devise italienne s'échangeait face au mark à 870,00/71 liras. Son cours plancha lors de sa sortie du SME le 16 septembre était de 765 liras contre un mark. Sa dépréciation a été de 13,7 %. Le président du Conseil, Giuliano Amato, s'est efforcé mardi soir, en vain, de calmer les appréhensions de l'opinion publique italienne en l'assurant qu'un retrait des capitaux des banques était tout à fait irrationnel. Le gouvernement italien a présenté il y a deux semaines un sévère plan de rigueur pour réduire le déficit budgétaire qui a déclenché d'importantes manifestations à travers le pays.

Grande rigueur budgétaire en Espagne

MADRID (AFP) — L'aggravation des déséquilibres de l'économie espagnole accentuée par les effets de la conjoncture internationale a amené le gouvernement à présenter pour 1993 le budget de l'État le plus austère depuis l'arrivée des socialistes au pouvoir en 1982. Le projet de budget cherche avant tout à réduire le déficit public dont la forte progression (+84,8 % pendant les huit premiers mois de cette année) est devenue un casse-tête pour les autorités. Le ministre des Finances a justifié la rigueur en invoquant également la nécessité de se soumettre aux critères fixés par les accords de Maastricht et le programme de convergence européen destiné à préparer le pays à l'horizon de l'Union Économique et Monétaire de 1997. Les dépenses de l'État n'augmenteront qu'un peu plus de 3 %, soit la progression la plus modérée depuis de nombreuses années. Elles s'élèveront à quelque 148 milliards \$ US.

Solim et Corporation Première construisent

LA SOCIÉTÉ immobilière en commandite Solim et la Corporation Première, Québec, ont annoncé mercredi qu'elles construiront un édifice de huit étages sur le boulevard de Maisonneuve ouest, au coin de la rue Saint-Mathieu. Érigé au-dessus de la station de métro Guy, l'édifice de 10 millions \$ accueillera comme principal locataire le CLSC Métro. Les travaux devraient débuter à l'automne 1992 et durer environ un an. Solim est une filiale du Fonds de solidarité de la FTQ, qui se spécialise dans l'investissement et le développement. La Corporation Première, Québec est un important promoteur immobilier du Québec.

La Laurentienne se dote d'un réseau d'une centaine de cabinets de courtage

Serge Truffaut

TROIS COMPAGNIES affiliées au Groupe La Laurentienne, soit La Laurentienne générale, la Laurentienne-Vie et la Banque Laurentienne, viennent de s'associer avec plus d'une centaine de cabinets de courtage. L'objectif : doter leurs produits d'un réseau de distribution répondant plus adéquatement aux modifications découlant du décloisonnement des institutions financières.

Chef des opérations de la Laurentienne générale, M. Yvon Lamontagne a indiqué au cours d'une conférence de presse que 120 cabinets avaient d'ores et déjà conclu une entente avec ce groupe financier. D'ici la fin de l'année, ce nombre devrait grimper à 250 cabinets.

Dans les faits, cette alliance stratégique élaborée afin de consolider la position de La Laurentienne au sein d'une industrie où la concu-

rence est d'autant plus féroce que les parts de marché sont minces, permettra aux courtiers de proposer aussi bien des assurances de dommages que des produits d'assurance-vie, des REER ou des prêts hypothécaires portant tous l'empreinte du groupe financier.

En effet, selon les précisions apportées par M. Gérard Germain, président du cabinet Gauthier & Germain, à la faveur des réformes entreprises sous l'impulsion de M. Pierre Fortier et Mme Louise Robic, ministres responsables des institutions financières, les intermédiaires de marché ont obtenu une addition de fonctions favorisant aujourd'hui une concentration de produits financiers distribués en un même lieu physique.

Dans ce contexte fait de bouleversements multiples, M. Germain estime que de plus en plus de firmes vont réorienter à court terme leur stratégie pour se transformer en cabinets multidisciplinaires, comme le

permet le gouvernement du Québec. Celui-ci, il faut le souligner, a la main haute sur toute la réglementation touchant ou balisant les différents métiers liés à la vente et à la référence des dizaines de produits financiers.

Au sein de La Laurentienne, on a souligné que ce renforcement des liens entre le fabricant de produits et les principaux acteurs de la distribution de ces produits était la traduction des efforts déployés au cours des récents mois. Dans quel but ? Optimiser les synergies qu'a encouragées le décloisonnement des institutions financières entre les divers piliers.

Actuellement, la pénétration de La Laurentienne au Québec est la suivante : un ou deux de leurs produits sont présents dans 800 000 foyers du Québec, soit 32 % des foyers. À long terme, on espère que l'alliance annoncée hier permettra de doubler le taux de pénétration dans certaines régions du Québec.

La Russie lance son programme de privatisation des entreprises

Martine Nouaille

de l'Agence France-Presse

MOSCOU — La Russie tourne définitivement la page de 75 ans de collectivisme et accomplit un grand saut vers le capitalisme si longtemps honni. Aujourd'hui commence à grands sons de trompe la privatisation des entreprises industrielles du pays et tout le monde est invité à y participer.

Des milliers de commerces et de petites entreprises ont déjà été privatisés à travers le pays, vendus aux enchères à leurs salariés ou aux « nouveaux riches ». Cette fois-ci, il s'agit de s'attaquer aux grandes entreprises, qui seront dans un premier temps transformées en sociétés par actions. Sont exclus les richesses du sous-sol, le secteur de l'énergie, l'industrie de la défense, la radio et la télévision. Sans oublier la terre, dont la privatisation se heurte toujours à l'opposition farouche des conservateurs.

Tous les Russes, de l'enfant à naître au vieillard centenaire, vont recevoir dans les trois mois un bon de privatisation, baptisé du mot anglais *voucher*, qui leur permettront d'acheter des actions dans les entreprises de leur choix — la leur ou une autre.

Ils pourront également revendre



Un bon de 10 000 roubles sera remis à 148 millions de citoyens russes cette semaine pour l'achat d'actions d'entreprises d'État.

ce *voucher* d'autres. Les pronostics vont bon train sur le nombre de citoyens qui préféreront toucher immédiatement quelques billets de banque afin de mettre tout de suite un peu de beurre sur le pain devenu si cher.

La valeur du bon de privatisation est de 10 000 roubles (moins de 40 \$ US), soit l'équivalent de deux salaires moyens.

Les autorités n'ont pas lésiné sur les explications dans les médias pour vaincre les éventuelles réticences de la population.

Ainsi, en début de semaine, la plupart des grands quotidiens ont publié une pleine page de vulgarisation mise au point par le comité de privatisation, qui rappelle aux plus anciens le ton des manuels du communisme d'antan.

« Durant des années, écrit le ministre des Privatizations, Anatoli Tchoubais, la propagande nous a répété qu'il valait mieux être pauvres et égaux que riches et inégaux, et tout attendre de l'État que construire son bonheur de ses propres mains ». Aujourd'hui, poursuit-il, l'État est en situation de faillite et « nous ne pouvons compter que sur nos propres forces ».

Mais attention, souligne le ministre russe, être propriétaire n'apporte pas que des satisfactions et des dividendes, mais aussi des soucis, et en Russie comme ailleurs, les propriétaires seront en fin de compte moins nombreux que les salariés. Surtout, ajoute-t-il, les privatisations ne constituent « qu'un premier pas » vers le but à atteindre, « l'économie de marché » qui suppose aussi « la liberté de choix ».

Graphiques à l'appui, on explique aux citoyens les « trois variantes » de la privatisation, selon que les collectifs de travailleurs — l'association des salariés d'une entreprise — auront choisi d'acquiescer la majorité des actions pour en avoir le contrôle, ou de se contenter de la minorité.

En principe, toutes les entreprises privatisables doivent d'ici le 1er octobre avoir fait leur choix. En principe toujours, les entreprises seront ouvertes aux capitaux étrangers.

Mais le principal problème, soulignent de nombreux experts, réside dans le mauvais état de nombreuses entreprises incapables d'affronter la concurrence étrangère. Les investissements nécessaires sont énormes pour des profits longtemps hypothétiques et les « nouveaux riches » russes, attirés par l'argent facile de l'import-export, comme les étrangers, aux prises avec la crise économique mondiale, risquent de traîner les pieds pour apporter les milliards de dollars nécessaires à la remise à flot de l'industrie russe.

La Royale pour le OUI

LA BANQUE Royale est entrée officiellement dans la campagne référendaire sous le parapluie du OUI. Elle se joint aux 52 comités, organismes ou entreprises inscrits dans ce camp auprès d'Élections Canada (contre 17 dans le camp du NON). La Royale est accompagnée de Maclean Hunter, qui édite notamment le magazine *L'Actualité* et le *Financial Post*.

« LES TENANTS du NON se défilent constamment et refusent d'aborder les questions de fond. Au nom du Regroupement Économie et Constitution, j'invite le président de Souveraineté Québec Inc., M. Jean Campeau, à me rencontrer dans un débat ouvert. Ce débat devrait se concentrer sur les questions économiques essentielles pour l'avenir du Québec, de ses jeunes et de ses travailleurs. »

C'est ce qu'a déclaré hier Claude Beauchamp, président du regroupement, alors qu'il prenait la parole devant les membres de la Chambre de commerce de la Rive-Sud. « Les Québécois sont en droit d'obtenir des réponses claires sur les conséquences économiques d'un NON au référendum. Les chefs du camp du NON ont affirmé récemment qu'un NON au référendum du 26 octobre place le Québec sur la voie de l'indépendance, a rappelé M. Beauchamp. Le président de Souveraineté Québec Inc. est-il d'accord avec ce point de vue ? Si oui, de quelle façon envisage-t-il les prochaines étapes vers l'indépendance ? »

Claude Beauchamp s'est dit prêt à discuter dès aujourd'hui des modalités de ce débat destiné à mieux informer la population sur les enjeux économiques du référendum. M. Beauchamp ajoute qu'il ne pose aucune restriction quant aux sujets à débattre.

Donnez généreusement



Association Canadienne de l'Ataxie de Friedrich

FONDATION CLAUDE ST-JEAN

C.P. 3725 SUCCURSALE B
MONTREAL, QUEBEC
H3B 3L7

AUTO DIVORCE

(en collaboration avec une firme de notaires)

Divorce, séparation de corps, convention de rupture et garde d'enfants
A L'AMIABLE

**FAITES-LE VOUS-MÊME
À BON PRIX ET SANS DÉLAI**

Tél.: 671-0804
1-800-667-0505

ÉDITORIAL

Les vaches désacralisées

IMAGINONS la scène. En commençant par la toile de fond.

L'inflation cogne durement à la porte d'un territoire dont les 6,2 millions d'habitants jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. La monnaie nationale est menacée. En catastrophe, la banque centrale redresse son taux d'escompte qui passe instantanément à 500 %. Depuis quelque temps, l'appareil de production, de moins en moins concurrentiel, est en perte de vitesse. Le nombre des sans-emploi a triplé. Quant au déficit des finances publiques, il s'achemine vers un sommet sans précédent : 22 milliards, dont la moitié n'est pas attribuable à la conjoncture mais à un écart structurel entre les revenus et les dépenses.

La situation, bien sûr, est intenable. Le chef du gouvernement convoque les membres de la tribune parlementaire. En arrivant à la salle de presse, les journalistes ont la surprise d'y trouver, coude à coude à la même table, le premier ministre, M. Robert Bourassa, leader d'un parti de centre-droit, et le chef de l'opposition officielle, M. Jacques Parizeau, président d'une formation social-démocrate, membre de l'Internationale socialiste.

Les deux hommes font lecture d'une déclaration conjointe.

La détérioration de la situation économique, disent-ils, et la crise des finances publiques qui en résulte sont à ce point dramatiques que des mesures radicales s'imposent.

Aussi le gouvernement et l'opposition se sont-ils mis d'accord pour réduire de 6 milliards le déficit budgétaire de 1993 et de 9 milliards celui de 1997. Pour y arriver, il faudra à la fois sabrer dans les dépenses et, à court terme, augmenter les impôts.

Au chapitre des dépenses, aucun volet du système de protection sociale ne sera épargné : ni les dépenses de santé, ni le régime des accidents du travail, ni l'aide financière aux familles et au lo-

gement, ni le régime public de rentes.

Du côté des revenus — qui comptent pour le tiers en 1993 (et pour le quart en 1997) de la réduction du déficit —, l'effort porte sur l'essence et le tabac, la suspension de l'indexation des tables de l'impôt sur le revenu et le report de la diminution promise de l'impôt sur la richesse et de la taxe sur le capital. Même les plus riches devront prendre leur misère en pitié.

Un seul secteur fera exception : la formation professionnelle et la création

Le modèle suédois n'est pas celui qu'on pensait

d'emplois. On y consacrera deux milliards. Mais l'accent sera mis sur des mesures actives ; il se pourrait même que l'indemnisation de l'oisiveté soit réduite. Ainsi, le gouvernement multipliera les places dans le système d'enseignement à tous les niveaux ; il créera immédiatement une trentaine de milliers d'emplois temporaires et accélérera son programme d'investissements publics. D'autre part, le refus d'accepter un emploi convenable ou de participer à une mesure de recyclage ou de perfectionnement entraînera la suppression des prestations de chômage.

À moyen terme, le gouvernement annonce qu'il envisage une réforme du financement du système de soins de santé. L'opposition a aussi donné son accord. Le plus gros des crédits du ministère de la Santé seront progressivement remis à un organisme paritaire géré par les associations patronales et syndicales. Les dépenses de santé ne seront plus défrayées par le fonds consolidé du gouvernement, mais par une cotisation

perçue sur le revenu des travailleurs et la masse salariale des employeurs ; l'organisme paritaire en fixera le taux par voie de négociation.

Abasourdis, les journalistes se bousculent pour recueillir des réactions. Ils ne sont pas surpris d'entendre, au bout du fil, le président du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour, confirmer qu'il est d'accord avec les mesures annoncées. Mais les scribes restent bouche bée devant les commentaires qui tombent de la bouche des présidents des grandes centrales syndicales. MM. Gérard Larose (CSN), Fernand Daoust (FTQ) et Mme Lorraine Pagé (CEQ) ont tous les trois été consultés au préalable ; ils sont non seulement d'accord avec ces mesures mais tout à fait disposés à collaborer à leur mise en place.

Politique-fiction ?

Pourtant, tout cela — et bien d'autres choses — se passait en Suède la semaine dernière.

Il se peut en effet qu'on se soit mépris sur le véritable fondement du « modèle suédois ». La Suède évoque spontanément l'idée d'un système de protection sociale exceptionnellement développé, associé à un niveau d'imposition également exceptionnel. Ce n'est pas faux. Mais ce n'est que le résultat, non le principe moteur. Car, en fait, le modèle suédois repose essentiellement sur un consensus voulant qu'il faut d'abord créer la richesse avant de la redistribuer. Et que la richesse se crée mieux dans un climat de concertation entre les agents économiques. Ce climat de co-responsabilité des partenaires sociaux a atteint dans ce pays un niveau absolument inégalé. Et cela dure depuis près d'un demi-siècle.

La Suède n'est pas au bout de ses peines, mais elle vient de faire la démonstration que, pour s'en dépêtrer, elle ne se laissera pas intimider par les vaches sacrées qui voudraient bloquer la sortie de crise.

JEAN FRANCOEUR

Samba politique à Rio

DES DÉPUTÉS qui chantent et pleurent en se tenant par la main en pleine Chambre. Des foules en délire dansant dans les rues des grandes villes, comme si leur pays venait de gagner la guerre ou la Coupe du monde. Il y a dans la liesse qui a saisi le Brésil tout entier, lundi soir, quelque chose d'inhabituel, à la fois réjouissant et troublant.

La destitution du président Collor de Mello par la Chambre des députés brésiliens est sans conteste le moment le plus important de l'histoire de ce pays depuis son retour à la démocratie en 1985. Le premier président librement élu au Brésil après 30 ans de dictature vient ainsi d'être expulsé de son poste par un vote extraordinaire des députés. Mais l'événement est aussi unique, presque sans précédent, à l'échelle mondiale.

À strictement parler, ce qui vient de se produire au Brésil, c'est ni plus ni moins que le premier *impeachment* accompli de l'histoire des démocraties modernes. Il faut se souvenir que l'Américain Richard Nixon, en 1974, avait

choisi de démissionner avant que la procédure entreprise contre lui ne fût menée à son terme. Aucune démocratie n'en était donc arrivée à l'extrémité d'une expulsion forcée, légale et effective du chef suprême d'un État.

Le tiers monde et l'Amérique latine nous avaient plutôt habitués, depuis 50 ans, à d'autres façons de se débarrasser d'un chef d'État élu. Le jour même où les députés de Brasilia sanctionnaient Collor, un certain Jean-Bertrand Aristide, président exilé de son état, prenait la parole aux Nations unies pour protester contre sa propre éviction, il y a un an, par les hauts gradés de son infidèle armée.

Au Brésil même, les devanciers de M. Collor, en général, quittaient plutôt leur emploi par suite d'un coup d'État militaire, ou encore par suicide, comme Getulio Vargas en 1954. Mais rarement par des voies constitutionnelles...

Réjouissante : la sanction contre ce président, élu en 1989 sur de magnifiques slogans anti-corruption, puis trouvé lui-même coupable, au-delà de

tout doute raisonnable, de favoritisme et de détournements au profit de ses proches. Réjouissant aussi : le fait que cette décision soit restée strictement dans le domaine légal et constitutionnel, faisant de tout l'épisode une leçon de démocratie pour l'univers... en direct du tiers monde.

Troublant, pourtant : le côté « lynchage » de cette opération menée sur fond d'impressionnantes manifestations de rues, auxquelles les députés n'ont pu rester insensibles. Manifestations qui ont mobilisé des millions de Brésiliens, ceux-là mêmes qui acclamaient et élassaient le « play-boy de Rio », il n'y a pas trois ans, sur les mêmes airs de samba.

L'affaire Collor est sans doute exemplaire. Mais ne pourrait-elle pas ouvrir, éventuellement, la porte à des abus ? La suspension d'un président par une assemblée (cas brésilien), ou d'une assemblée par un président (cas péruvien), devrait rester, en tout état de cause, un recours ultime, rarissime, et non pas une façon normale de pratiquer l'alternance au pouvoir.

FRANÇOIS BROUSSEAU

LETTRES AU DEVOIR

Haro sur l'érotisme

« LE JUGE est là pour juger, non pour légiférer », telle est la conclusion de la Cour supérieure concernant l'affichage érotique à Montréal. Voilà, c'est clair et précis. Tel Ponce-Pilate, la Cour supérieure se lave les mains et remet au législateur la responsabilité morale qu'elle devrait exercer pour protéger la valeur de la société. Elle appuie sa décision sur la liberté d'expression et déboute tous ceux qui s'élèvent contre la permissivité morale de notre société actuelle.

Si le législateur n'a pas fait son travail, la Cour supérieure doit « le corriger et lui faire recommencer ses devoirs » même s'il est plus souvent facile de tolérer que de chercher à s'améliorer.

L'affichage érotique en plus d'être obscène et dégradant ramène l'homme à ses plus bas instincts et engendre directement et indirectement la violence faite aux femmes et aux enfants. Suzanne Gervais

Montréal-Nord, 8 septembre 1992

La leçon française

COMME AU CANADA et au Québec, où l'on fait bataille pour ou contre le projet constitutionnel, il serait intéressant pour des Québécois de comprendre les raisons qui ont poussé près de 50 % des Français à dire non à Maastricht.

La construction de l'Europe, amorcée par le traité de Rome en 1957, se perd aujourd'hui dans des méandres souvent contraires aux constitutions nationales. Ainsi, pour la France, c'est la souveraineté nationale qui est compromise. Le droit de vote accordé aux étrangers, la défense nationale et la politique étrangère centralisées à Bruxelles, la « liberté » d'immigration, la politique agricole commune, une monnaie unique en 1999, et l'impression que le président Mitterrand cherche davantage à entrer dans l'Histoire qu'à gouverner, sont autant de facteurs qui rendent réticents bon nombre d'électeurs.

La plupart des intellectuels sont favorables à l'accord, mais ce sont les classes moyennes et défavorisées qui feront les frais de Maastricht.

Serge Michel
Montréal, 7 septembre 1992

Dites donc non

REFUSER l'accord de Charlottetown, ce n'est pas refuser le Canada, bien au contraire. C'est lui donner toutes ses chances d'une meilleure organisation et au Québec toutes ses chances d'un meilleur partenariat.

L'accord de Charlottetown est la voie tracée vers d'interminables négociations. Ce n'est pas la fin, c'est le début.

Affirmer que le Québec trouve son compte dans l'accord de Charlottetown, c'est se moquer du monde.

Parce qu'il s'agit de l'avenir de notre pays, le débat doit dépasser les partis. Rejeter l'accord de Charlottetown, c'est affirmer que nous sommes attachés à des idéaux qui dépassent les partis politiques.

L'accord de Charlottetown, que ses partisans eux-mêmes jugent très imparfait, organise presque en cachette un Canada de 10 provinces et de 10, 15 ou 20 territoires. Dans ce Canada, le Québec sera ramené à la vallée du St-Laurent.

Disons Non à la médiocrité.

Louis Imbeau

Québec, 11 septembre 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeur de l'information
Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

La SSJB et les juifs

C'EST AVEC consternation qu'ai-je lu dans LE DEVOIR du 15 septembre que le Congrès juif qualifia de xénophobe la publicité référendaire à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, selon laquelle la langue française est en danger.

Ironie du sort, la télévision rapporta le même soir les dernières statistiques qui démontrent que le français est en régression au Québec.

Il est à noter que la SSJB de Montréal est une société ouverte dont l'article 1.C de ses règlements, en date du 26 mai 1992, stipule qu'elle « accueille dans ses rangs toute personne qui veut soutenir les intérêts du peuple québécois » et ceci sans égard à la race ou à la religion. Il est évident que le Congrès juif ne connaît pas cette ouverture.

Il faudrait également mentionner que la SSJB de Montréal a dépensé beaucoup de temps, d'énergie et d'argent, ces dernières années, à promouvoir, intégration des immigrants. Ceci n'a malheureusement pas rapporté tous les fruits qu'elle attendait.

Jean-Guy Montpetit

Montréal, 16 septembre 1992

Le glas de l'Hôtel-Dieu

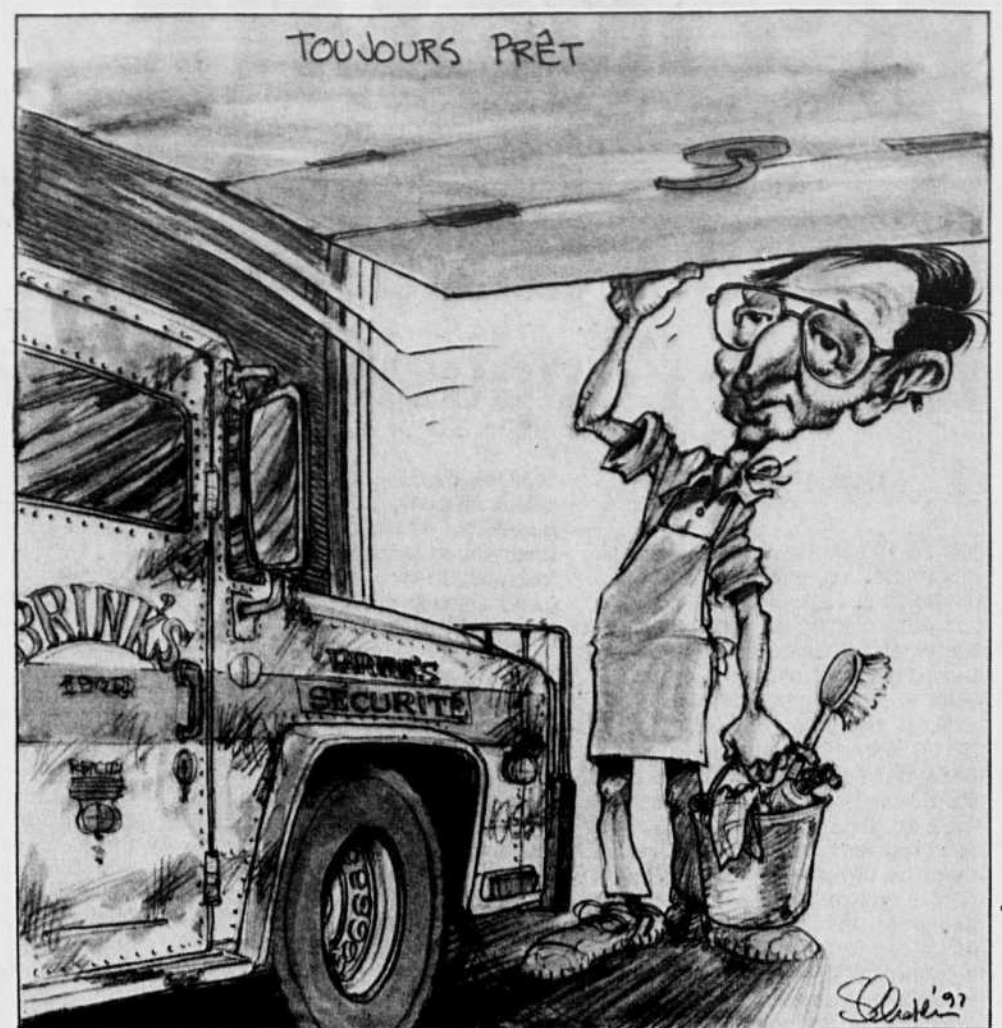
FAUT-IL être primitif pour sonner le glas de l'Hôtel-Dieu de Montréal comme établissement hospitalier de haut niveau ? Faut-il n'avoir aucun sens de l'Histoire pour modifier sans vergogne la vocation de ces pierres qui en sont si chargées et qui témoignent à la fois d'une tradition de compassion et d'une émulation dans la médecine de pointe qui nous font honneur au-delà des frontières du Québec.

L'Hôtel-Dieu est une de nos cathédrales. Qui voudrait se placer au rang des vandales en détruisant cette œuvre.

Le ministre aurait-il cédé à des pressions partisans qui s'emploient à dilapider le patrimoine historique de Montréal pour, ce faisant, mettre en valeur celui de la ville de Québec ? Je n'ose croire à une telle machination qui, si elle triomphait, amputerait tout le Québec d'un témoin fondateur de son histoire.

Hélène Trudeau

Candiac, 15 septembre 1992



LIBRE OPINION

L'entente n'élimine pas les coûts du chevauchement

Germain Julien
et Marcel Proulx

professeurs à l'École nationale
d'administration publique

À MAINTES reprises depuis l'échec du lac Meech, le premier ministre Bourassa s'est engagé à négocier un renouvellement en profondeur du fédéralisme canadien pour en améliorer le fonctionnement. Or, l'entente qu'il a acceptée dernièrement sur le partage des pouvoirs ne répond pas à son engagement d'apporter une solution aux problèmes posés par les chevauchements de programmes fédéraux et québécois.

Une étude présentée à la Commission Beaudoin-Dobbie par le secrétaire du Conseil du Trésor du gouvernement fédéral révèle qu'Ottawa dépense annuellement 40,5 milliards \$ pour concurrencer directement les provinces, en offrant dans les mêmes secteurs d'action des programmes semblables à une clientèle similaire. Cette somme représente 42 % des dépenses fédérales, exception faite de la dette publique et du compte d'assurance-chômage.

Ce montant ne comprend pas les 22,2 milliards \$ (23 % du budget) que l'administration fédérale dépense dans les programmes conjoints et dans d'autres types de programmes en chevauchement où la duplication des services offerts à la population est plus faible.

Cette étude révèle également que le gouvernement fédéral dépense annuellement 26,5 milliards \$ (27,5 % du budget) dans des domaines de compétence que la Constitution canadienne réserve exclusivement aux provinces.

IL EST donc primordial de se demander en quoi les chevauchements sont si néfastes qu'il faille regretter que l'actuelle proposition de réforme constitutionnelle ne les élimine pas. Nous soutenons à cet égard dans un article qui paraîtra prochainement dans la revue *Administration publique du Canada* que la concurrence fédérale-provinciale est une source importante d'inefficacité pour la fédération canadienne. Elle comporte au moins quatre conséquences négatives.

Premièrement, elle accroît le coût de l'action gouvernementale. Les programmes concurrentiels des deux ordres de gouvernement impliquent certaines activités administratives dont la duplication est carrément superflue, c'est-à-dire qu'elle n'ajoute rien à la qualité ou à l'ampleur des services offerts à la population (exemple : la définition des priorités et des politiques opérationnelles).

En second lieu, les mesures de coordination intergouvernementale auxquelles donnent lieu plusieurs programmes concurrentiels représentent un coût qui n'est pas négligeable : près de 1000 rencontres entre des fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont organisées chaque année pour des fins de coordination.

Un troisième élément du coût de la concurrence fédérale-provinciale a trait aux économies d'échelle qui pourraient résulter d'une utilisation plus rationnelle du personnel et des équipements affectés aux programmes concurrentiels.

Au total, il serait dans la plupart des cas plus économique de confier à une seule administration la responsabilité exclusive des services de nature semblable offerts simultanément par les deux ordres de gouvernement sur le territoire d'une province. Quant à l'ampleur des économies qui pourraient ainsi être réalisées, elle varie d'un programme à l'autre. Il est donc impossible de tirer des conclusions générales à cet égard sans analyser chacun des cas de chevauchement.

La Commission Bélanger-Campeau a

présenté deux exemples d'économies qui pourraient être réalisées annuellement dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec prendrait en charge les programmes fédéraux actuels et offrirait les mêmes services aux administrés : 233 millions \$ en frais de transport et de communication et 289 millions \$ en dépenses reliées à la perception des impôts, des taxes et des droits de douane.

Deuxièmement, les programmes concurrentiels qui ne font pas l'objet de mesures de concertation intergouvernementale réduisent l'efficacité de mesures prises par les deux ordres de gouvernement dans les secteurs visés. Ces programmes permettent les incohérences et les contradictions dans l'action du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

À la limite, il arrive même que des incompatibilités fondamentales quant aux objectifs ou aux modalités de l'action des deux ordres de gouvernement compromettent le rôle d'impulsion ou d'orientation de l'État dans le secteur concerné (exemple : le développement régional). Sans compter que les interventions mutuellement contradictoires entraînent un gaspillage des ressources qu'y consacrent l'un et l'autre gouvernement.

AU SURPLUS, les programmes concurrentiels alourdissent le fardeau imposé aux administrés dans leurs transactions avec les services publics. Ce fardeau supplémentaire comporte deux volets.

D'une part, la duplication des services gouvernementaux augmente la quantité d'information dont les administrés doivent disposer pour être en mesure de profiter des services et de l'aide financière que l'État met à leur disposition et pour se conformer aux lois et aux règlements auxquels ils sont soumis.

D'autre part, les programmes concurrentiels multiplient les démarches nécessaires à l'obtention des services, de l'aide financière ou des autorisations que les administrés doivent solliciter des autorités gouvernementales.

Enfin, les programmes concurrentiels ont pour effet de diminuer l'emprise des citoyens sur leurs gouvernements. Ils empêchent les citoyens de porter un jugement valable sur la performance de leurs élus provinciaux et fédéraux, réduisant de ce fait leur influence réelle sur les politiques gouvernementales. Il est souvent difficile de savoir quel gouvernement gratifier ou blâmer puisqu'aucun n'est à lui seul responsable de la situation qui prévaut dans un secteur d'activité partagé.

AU PLAN des avantages des chevauchements, on peut soutenir que la concurrence fédérale-provinciale rend les deux ordres de gouvernement plus sensibles aux demandes des citoyens. En effet, elle augmente la probabilité que les désirs non comblés par un ordre de gouvernement soient éventuellement satisfaits par l'autre, puisque chaque gouvernement cherche normalement à élargir son appui populaire.

Mais cette plus grande sensibilité aux besoins des citoyens a un prix : elle tend forcément à augmenter la quantité et la qualité des services offerts par l'État, en créant de la surenchère entre les deux ordres de gouvernement.

Cette concurrence est très différente de celle que se livrent les entreprises privées : comme les citoyens ne paient pas directement pour les services qu'ils reçoivent de l'un ou l'autre gouvernement, il n'y a pas de freins à leurs demandes.

En définitive, les citoyens sont perdants, puisqu'ils doivent payer des impôts supplémentaires pour défrayer les coûts de la surenchère fédérale-provinciale qu'ils suscitent par leurs demandes immodérées.